



PARTIE 3

FICHES ACTIONS

PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

2022-2028

Sommaire

1. ENJEUX.....	2
2. LISTE DES ACTIONS	3
3. FICHES ACTIONS	3
Enjeu 1. Lutter contre le gaspillage alimentaire.....	4
Enjeu 2. Promouvoir la gestion de proximité des biodéchets.....	9
Enjeu 3. Agir en faveur du réemploi.....	14
Enjeu 4. Promouvoir une consommation durable	18
Enjeu 5. Mobiliser les acteurs économiques dans l'économie circulaire.....	22
Enjeu 6. Être une administration écoresponsable	28
Enjeu 7. Communiquer, sensibiliser et valoriser les acteurs engagés	36
Enjeu 8. Actionner des leviers incitatifs	42

1. ENJEUX

L'ADEME propose de travailler autour des axes suivants :

7 axes thématiques :

- **Réduire le gaspillage alimentaire :** *Sensibiliser les acteurs à la lutte contre le gaspillage alimentaire. Renforcer la lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective. Favoriser la mise en place d'un réseau d'acteurs concernés par la lutte contre le gaspillage alimentaire. Développer l'usage du sac à emporter ou « gourmet bag ».*
- **Allonger la durée de vie des produits :** *Soutenir le développement du réemploi, la réparation. Favoriser l'accès aux pièces détachées, développer la collecte « préservante » des objets réutilisables. Encourager et promouvoir l'économie de la fonctionnalité. Encourager les dispositifs de consigne d'emballages pour le réemploi.*
- **Mettre en place et renforcer des actions favorisant la consommation durable :** *Encourager l'utilisation de sacs durables, mettre en œuvre l'interdiction des sacs plastiques à usage unique et accompagner les autres acteurs. Déployer ou renforcer le dispositif « Stop Pub ». Limiter l'usage de produits fortement générateurs de déchets. Diffuser les outils et bonnes pratiques en matière de consommation responsable.*
- **Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets :** *Promouvoir le jardinage au naturel. Développer la gestion différenciée des espaces verts. Favoriser la gestion domestique des biodéchets des ménages. Développer le compostage partagé et le compostage en établissement. Former les acteurs de la gestion de proximité des biodéchets et leur fournir un appui méthodologique.*
- **Réduire les déchets du BTP :** *Sensibiliser les maîtres d'ouvrage et autres acteurs du BTP à la prévention des déchets. Favoriser le réemploi des matériaux du secteur du BTP.*
- **Réduire les déchets des entreprises et des commerces :** *Sensibiliser les entreprises à la prévention des déchets, notamment via les coûts complets des déchets. Impulser et essayer les bonnes pratiques en entreprise.*
- **Réduire les déchets marins (sacs plastiques, mégots, vaisselle plastique,...) :** *Mettre en place un ensemble cohérent d'actions concourant à la prévention et à la réduction des déchets marins*

3 axes transversaux :

- **Sensibiliser à la prévention des déchets :** *Mettre en place des actions de communication en faveur de la prévention des déchets. Mettre en place des opérations témoins en mettant l'accent sur la diffusion et le suivi. Organiser des rencontres périodiques sur la prévention des déchets. Soutenir, ou mener en partenariat, des initiatives de sensibilisation en matière de prévention qualitative.*
- **Etre éco-exemplaire :** *Établir un diagnostic des déchets et pratiques des administrations publiques et de leurs établissements. Sensibiliser les acteurs des administrations publiques à la prévention des déchets. Diffuser et implanter les outils et bonnes pratiques au sein des administrations publiques. Renforcer et systématiser la prise en compte de la prévention des déchets dans les politiques d'achats publics. Développer et renforcer la politique de consommation éco-responsable.*
- **Utiliser des leviers incitatifs :** *Outils économiques (Redevance spéciale, tarification incitative, soutiens financiers) ou non (modification gestion de la collecte,...) permettant de modifier les pratiques des usagers*

2. LISTE DES ACTIONS

Enjeux	N° de l'action	Titre de l'action
Enjeu 1 : Lutter contre le gaspillage alimentaire	1.1	Réduire le gaspillage alimentaire en restauration scolaire
	1.2	Réduire le gaspillage dans les commerces alimentaires et favoriser le don d'invendus
	1.3	Réduire le gaspillage alimentaire sur les marchés alimentaires
Enjeu 2 : Encourager la gestion de proximité des biodéchets	2.1	Structurer un schéma territorial de la matière organique
	2.2	Réduire la production de déchets verts et développer le compostage individuel
	2.3	Développer le compostage collectif
Enjeu 3 : Agir en faveur du réemploi	3.1	Développer les structures de réemploi
	3.2	Développer des filières spécifiques (textiles, vélos, livres, téléphones portables, ordinateurs)
Enjeu 4 : Promouvoir une consommation durable	4.1	Réduire les déchets d'emballage et les produits à usage unique
	4.2	Déployer le STOP-PUB
Enjeu 5 : Mobiliser les acteurs économiques dans l'économie circulaire	5.1	Réduire les déchets des commerçants
	5.2	Réduire les déchets des entreprises
	5.3	Réduire les déchets du BTP
Enjeu 6 : Être une administration éco-exemplaire	6.1	Mettre en place une stratégie globale
	6.2	Promouvoir une démarche d'achat écoresponsable
	6.3	Réduire les déchets végétaux
	6.4	Réduire les déchets liés au matériel informatique
	6.5	Réduire les déchets du BTP
Enjeu 7 : Communiquer, sensibiliser et valoriser les acteurs engagés	7.1	Elaborer un plan de communication
	7.2	Sensibiliser le grand public
	7.3	Sensibiliser les scolaires
	7.4	Sensibiliser les bailleurs et copropriétés
Enjeu 8 : Actionner des leviers incitatifs	8.1	Actionner des leviers incitatifs

3. FICHES ACTIONS

Enjeu 1. Lutter contre le gaspillage alimentaire

Chaque français jette en moyenne 30 kg d'aliments consommables par an (l'équivalent d'un repas par semaine), dont 7 kg sont encore emballés. Cela revient à 100 euros par personne. 20 kg supplémentaire de nourriture sont gaspillés par personne et par an au restaurant.¹ Dans la restauration collective, chaque déjeuner à la cantine génère en moyenne 150g à 200g de gaspillage alimentaire.²

Sur Plaine Commune, on estime que 14 % des déchets jetés dans la poubelle d'ordures ménagères résiduelles (poubelle grise) sont des produits alimentaires non consommés, soit 50 kg par personne et par an, dont 22 kg sont encore emballés³.

Obligations réglementaires

La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire de 2020⁴, dite loi AGEC, fixe l'objectif de réduire le gaspillage alimentaire de 50 % par rapport à son niveau de 2015 dans les domaines de la distribution alimentaire et de la restauration collective d'ici 2025 et de 50 % par rapport à son niveau de 2015 dans les domaines de la consommation, de la production, de la transformation et de la restauration commerciale d'ici 2030⁵.

Le contexte sur Plaine Commune

Le Plan alimentaire territorial : Sur Plaine Commune, un Plan alimentaire territorial (PAT) est en cours d'élaboration. L'objectif des Projets alimentaires territoriaux est de rapprocher les différents acteurs tout au long du cycle alimentaire (production, transformation, distribution, consommation, valorisation) afin d'aller vers une alimentation plus durable, plus saine et accessible à tous. La production alimentaire étant peu importante sur le territoire de Plaine Commune, la lutte contre le gaspillage alimentaire liée à l'alimentation est un axe de travail important qui a été identifié. Des liens très forts seront donc tissés entre le projet alimentaire territorial et le PLPDMA. Ce travail se fera en bonne articulation avec le département de la Seine-Saint-Denis qui lance également son propre PAT avec un chantier de lutte contre le gaspillage dans la restauration collective.

Lutter contre le gaspillage alimentaire dans la restauration scolaire : Sur Plaine Commune, une étude sur le gaspillage alimentaire dans la restauration scolaire a été réalisée en 2016. Cette étude a notamment permis d'analyser les pratiques des restaurants scolaires sur 7 villes de Plaine Commune, de réaliser un diagnostic du gaspillage alimentaire sur ces établissements et de proposer des actions pour lutter contre celui-ci. Aujourd'hui, certaines communes sont déjà très avancées dans la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Lutter contre le gaspillage alimentaire dans les commerces alimentaires et favoriser le don d'invendus : De nombreuses associations de solidarité alimentaire et de lutte contre le gaspillage alimentaire sont implantées sur le territoire. Quelques exemples : Excellents Excédents ou « Cantines des possibles » offrent des repas solidaires issue de la valorisation d'excédents de la restauration. Le Bocal, porté par l'association RAPID, est un restaurant d'insertion anti-gaspillage. Re-belle fabrique de la confiture avec des fruits abimés.

¹ ADEME, 2021, <https://agirpourtatransition.ademe.fr>

² ADEME, Guide pratique, Réduire le gaspillage alimentaire en restauration collective, 2018

³ Tonnages Plaine Commune 2019 et caractérisations SYCTOM 2019

⁴ LOI n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire

⁵ Article 11 de la loi AGEC, Article L. 541-1 du code de l'environnement

Lutter contre le gaspillage alimentaire sur les marchés alimentaires : Le territoire de Plaine commune compte 13 marchés alimentaires. Notons que 25% des déchets produits par les marchés alimentaires sont des biodéchets.

Les partenaires à mobiliser

- L'ADEME, le SYCTOM, la Région Ile-de-France, les communes
- Le département de la Seine-Saint-Denis, la Métropole du Grand Paris,
- Les syndicats de la restauration scolaire et les cuisines centrales (SIRESCO, SYREC, SIVOM, Cuisines centrales)
- Les associations de lutte contre le gaspillage alimentaire : Excellents Excédents, Cantines des possibles, Le Bocal, Re-belle, APPUI
- Les associations d'aide alimentaire : les banques alimentaires, MaMaMa, le Secours populaire, les Restos du cœur...
- Les délégataires des marchés alimentaires
- Les entreprises de l'ESS
- Les établissements scolaires

Calendrier prévisionnel

		2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
N°1.1	Lutter contre le gaspillage alimentaire dans la restauration scolaire							
1	Réactualisation de l'état des lieux							
2	Groupe de travail villes							
3	Sensibilisation des élèves							
4	Accompagnement des villes							
5	Accompagnement des établissements scolaires							
N°1.2	Lutter contre le gaspillage alimentaire dans les commerces alimentaires et favoriser le don d'inventus							
1	Identification de solutions							
2	Sensibilisation des commerçants							
3	Accompagnement poussé des commerçants							
4	Etat des lieux structures et dons							
5	Soutien des structures							
N°1.3	Lutter contre le gaspillage alimentaire sur les marchés alimentaires							
1	Etat des lieux GA							
2	Accompagnement des villes							
3	Sensibilisation des consommateurs							
4	Déploiement de la récupération des inventus							
5	Sensibilisation des commerçants							

Enjeu 1. Lutter contre le gaspillage alimentaire	
Action 1.1. Lutter contre le gaspillage alimentaire dans la restauration scolaire	
Gisement impacté	Produits alimentaires non consommés dans la restauration scolaire Gisement estimé à 582 tonnes par an pour les écoles maternelles et élémentaires Gisement estimé à 181 tonnes par an pour les collèges et lycées
Publics cibles	Elèves des écoles primaires, professionnels de la restauration scolaire
Objectifs	<u>Objectifs qualitatifs</u> ➤ Créer une dynamique locale partagée ➤ Accompagner les projets initiés par les villes ➤ Sensibiliser les enfants à la lutte contre le gaspillage alimentaire <u>Objectifs quantitatifs</u> ➤ Réduire le gaspillage alimentaire de 33% dans les écoles primaires⁶ ou passer à 90g de gaspillage alimentaire par repas : - 135 tonnes par an ➤ 2 réunions du groupe de travail villes par an.
Descriptif de l'action	1. Réaliser un état des lieux actualisé du gaspillage alimentaire sur les écoles primaires de Plaine Commune. Cet état des lieux prendra la forme d'une actualisation de l'étude menée par Plaine Commune en 2016, il s'agira d'une synthèse des diagnostics réalisés par les villes et permettra de répertorier les actions déjà menées par les villes. 2. Mettre en place un groupe de travail restauration scolaire avec les partenaires villes. Ce groupe permettra de partager les retours d'expérience, des benchmarks, les aides existantes, les objectifs fixés par la réglementation, et de suivre l'avancée des actions ou projets réalisés. 3. Sensibiliser les élèves à la lutte contre le gaspillage alimentaire via des animations en classe. Des animations de 3 heures sont déjà réalisées dans les écoles élémentaires. Il est envisagé d'augmenter la qualité et le nombre de ses animations dans les années à venir et proposer ces animations à tous les établissements scolaires de la maternelle au lycée. → Voir fiche sensibilisation des scolaires. 4. Accompagner les villes pour la diminution du gaspillage alimentaire dans leurs restaurants scolaires. Un soutien sera proposé aux villes, notamment, pour la réalisation de diagnostics, la mise en œuvre d'actions, de formation du personnel et de mobilisation de partenaires extérieurs, financiers notamment. 5. Accompagner les établissements scolaires dans la mise en œuvre d'actions. Un soutien opérationnel pourra être accordé aux établissements scolaires dans leurs projets par la mobilisation des équipes de Plaine Commune. Les matériels et outils nécessaires à la réalisation de diagnostics seront proposés au prêt (balances, pesons, tables de tri, feuilles de pesées, logiciel de pesées...).
Pilotes	Le secteur prévention et sensibilisation au tri des déchets : Chargé.e de prévention Le service développement local : Chef.fe de projet Plan Alimentaire Territorial
Indicateurs	Nombre de réunions du groupe de travail par an Nombre de villes et projets financés Grammage du gaspillage alimentaire par enfant Quantité de biodéchets dans la poubelle d'ordure ménagère résiduelle

⁶ Les écoles primaires de Saint-Denis ayant déjà réduits le gaspillage alimentaire à 90 grammes, leur objectif de réduction a été inscrit quant à lui à 5%

Enjeu 1. Lutter contre le gaspillage alimentaire	
Action 1.2. Lutter contre le gaspillage alimentaire dans les commerces alimentaires et favoriser le don d'invendus	
Gisement impacté	Produits alimentaires non consommés dans les et restaurants Gisement estimé à 4122 tonnes par an
Publics cibles	Structures donneuses : grandes et moyennes surfaces, commerces de détails, artisans de bouche et restauration collective et commerciale Structures intermédiaires (faisant le lien entre donneurs et receveurs) Structures receveuses en recherche de denrées alimentaires : associations d'aide alimentaire, associations de lutte contre le gaspillage alimentaire
Objectifs	<u>Objectifs qualitatifs</u> ➤ Impliquer les commerçants et restaurateurs dans la lutte contre le gaspillage ➤ Favoriser le don alimentaire et lutter contre la précarité alimentaire <u>Objectifs quantitatifs :</u> ➤ 10% des commerçants réduisent de 20% leur gaspillage : - 82 tonnes par an ➤ 15 commerçants accompagnés de façon plus poussée - 82 tonnes
Descriptif de l'action	1. Identifier les solutions de réduction du gaspillage alimentaire chez les commerçants et les possibilités de dons existantes (dons à des associations, frigos solidaires, ventes de paniers repas sur des applications comme to good to go, se rapprocher d'entreprises comme Phénix, offrir des solutions à emporter (type doggy bag))...Etc. 2. Sensibiliser les commerçants à la lutte contre le gaspillage alimentaire et aux dons alimentaires. Cette sensibilisation pourra prendre la forme de campagnes de communication et d'actions en porte à porte auprès des commerçants du territoire. → Voir la fiche réduire les déchets des commerçants. 3. Accompagner les commerçants dans leurs changements de comportement en faveur d'une réduction du gaspillage alimentaire : diagnostics, recommandations, suivis, labellisations → Voir la fiche déchets des commerçants. 4. Réaliser un état des lieux des invendus alimentaires sur le territoire : évaluer les gisements d'invendus et leur gestion actuelle (dons, destructions...). Identifier les structures productrices de gaspillage alimentaire et leurs gisements d'invendus ; les structures en recherche de denrées alimentaires et leurs besoins. 5. Soutenir les structures intermédiaires qui créent du lien entre donneurs et receveurs. Soutenir un projet de plateforme logistique de collecte-redistribution alimentaire.
Pilotes	Le secteur prévention et sensibilisation au tri des déchets : Chargé.e de prévention Le service développement local : Chef.fe de projet Plan Alimentaire Territoriale
Indicateurs	Nombre de commerçants sensibilisés Nombre de commerçants accompagnés Nombre de mise en relation entre donneurs et receveurs Quantité de biodéchets dans la poubelle d'ordure ménagère résiduelle

Enjeu 1. Lutter contre le gaspillage alimentaire	
Action 1.3. Lutter contre le gaspillage alimentaire sur les marchés alimentaires	
Gisement impacté	Produits alimentaires non consommés sur les marchés alimentaires Gisement estimé à 93 tonnes par an. Les produits alimentaires non consommés par les habitants Gisement estimé à 17 958 tonnes par an.
Publics cibles	Commerçants et consommateurs sur les marchés alimentaires.
Objectifs	<u>Objectifs qualitatifs :</u> ➤ Favoriser le don alimentaire sur les marchés alimentaires ➤ Sensibiliser les consommateurs à la réduction des déchets sur les marchés <u>Objectifs quantitatifs :</u> ➤ expérimenter la récupération d'invendus sur un marché en année 1 ou 2 puis déployer sur la moitié des marchés de Plaine Commune, soit 6 marchés. Réduction de 50% leur gaspillage alimentaire : - 23 tonnes par an ➤ 1% de la population change ses habitudes et réduit son gaspillage alimentaire de 10 kg⁷ : - 45 tonnes par an ➤ Réaliser 6 stands de sensibilisation des consommateurs par an sur le gaspillage
Descriptif de l'action	1. Réaliser un diagnostic du gaspillage alimentaire sur les marchés afin d'identifier les gisements de biodéchets produits sur les marchés et ceux pouvant être évités. 2. Accompagner les villes dans la lutte contre le gaspillage alimentaire sur les marchés : soutenir les projets des villes, aider à la rédaction des règlements de marchés, être force de proposition (exemple : proposer d'introduire une obligation de dons alimentaires dans les règlements de marchés). 3. Sensibiliser les consommateurs au gaspillage alimentaire via des stands sur les marchés. → Voir fiche sensibilisation du grand public. 4. Expérimenter puis déployer la récupération d'invendus sur les marchés alimentaires. 5. Sensibiliser les commerçants, les placiers et les délégataires au gaspillage alimentaire.
Pilotes	Le secteur prévention et sensibilisation au tri des déchets : Chargé.e de prévention Le service développement local : Chef.fe de projet Plan Alimentaire Territoriale
Indicateurs	Tonnages des biodéchets sur les marchés Nombre de stands sur le gaspillage alimentaire sur les marchés Nombre de personnes sensibilisées Nombre de marchés ayant mis en place un système de récupération des invendus

⁷ Potentiel de réduction par pratiquant donné par l'ADEME, guide gisements d'évitement, 2016

Enjeu 2. Promouvoir la gestion de proximité des biodéchets

1/3 de nos poubelles d'ordures ménagères résiduelles est composé de déchets alimentaires et de déchets végétaux (=biodéchets⁸). Sur Plaine Commune, c'est plus de 100 kg par an et par habitants qui y sont jetés⁹. Actuellement ces déchets qui pourraient être valorisés sont incinérés alors que 36% de nos terres manquent de matière organique.

Ces biodéchets peuvent notamment être valorisés grâce au compostage : le compostage individuel domestique, compostage en établissement (scolaire, entreprise...), compostage collectif en pied d'immeuble ou de quartier. Ainsi, le compostage peut se faire seul ou à plusieurs et même se pratiquer en intérieur grâce au lombricompostage.



Figure 1: Composteur



Figure 2: Lombricomposteur

Obligations réglementaires

A compter du 31 décembre 2023, les collectivités devront proposer une solution de gestion de tri à la source pour les biodéchets à tous les ménages¹⁰ (LTECV de 2015¹¹ et loi AGEC de 2020¹²). Le compostage est l'un des moyens de répondre à cette obligation.

Le contexte sur Plaine Commune

Afin de promouvoir le compostage et le lombricompostage, Plaine Commune a fait le choix en 2015, de mettre à disposition gratuitement aux habitants du territoire des équipements de compostage (individuel et collectif). Pour cela, Plaine commune bénéficie d'un soutien financier du SYCTOM.

Ainsi depuis 2010, **3 750 composteurs** ont été distribués (moyenne de 500 par an depuis 2015), et **1575 lombricomposteurs** depuis 2015 (moyenne de 225 par an).

Nous comptons **260 sites de compostage collectifs** :

- 109 sites de compostage autonome en établissement sur le territoire (dont la plupart se situent à Saint-Denis, Aubervilliers, et Stains) et concernent essentiellement des établissements scolaires.
- 80 sites de compostage en pied d'immeuble (la moitié se situe à Saint-Denis et Aubervilliers).
- 57 sites de compostage en jardins partagés.
- 14 sites de compostage de quartier (dont la moitié se situe à Saint-Denis).

⁸ Les biodéchets sont « tout déchet non dangereux biodégradable de jardin ou de parc, tout déchet non dangereux alimentaire ou de cuisine issu notamment des ménages, des restaurants, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que tout déchet comparable provenant des établissements de production ou de transformation de denrées alimentaires. » selon l'article R.541-8 du Code de l'environnement.

⁹ Données SYCTOM 2020

¹⁰ Article L.541-21-1 du Code de l'environnement

¹¹ LOI n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte

¹² LOI n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire

Les partenaires à mobiliser

- L'ADEME, le SYCTOM, la Région Ile-de-France, les communes
- Les associations, les jardins partagés et familiaux : Bouzguène Europe, les Alchimistes, Halage, un Oasis dans la ville, La Sauge ASSO ORGE'MOMES MAM
- Association Espaces, Association régionale des cités jardins d'Ile-de-France, Auberfabrik, Clinamen, Des cris des villes, Ecocités 93, Era 93, Face, Ferme Mazier, Friches théâtre urbain, Fun être l'île, Jardins à tous les étages, jardins familiaux de Stains, Kaspia Reception, La pépinière, l'Autre Champ ; les Jardins de Guinot, les Laboratoires d'Aubervilliers, l'usine à gazon, la Maison de l'Ecologie, Mon voisin des Docks, la Ferme des possibles, Permapolis, la régie de proximité de Villetaneuse, la régie de quartier d'Aubervilliers, SAVS Leila Les Trois Rivières, la serre pédagogique du Grand Parc, TEJE Travailler ensemble jeunes engagé.e.s, une Oasis dans la ville, APPUI, Zero Waste Saint-Ouen, Educ Ecolo, les Alchimistes
- Solibio, Moulinot

Calendrier prévisionnel

		2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
N°2.1	Structurer un schéma territorial de la matière organique							
1	Etude biodéchets							
2	Groupe de travail							
3	Filière substrat fertile							
4	Développement sources matières sèches							
5	Mise en lien les sites							
6	Etude vélo cargo							
N°2.2	Réduire la production de déchets verts et développer le compostage individuel							
1	Ateliers compostage et sites de démonstration							
2	Aide pratique lombricompostage							
3	Enquêtes utilisation							
4	Campagnes de sensibilisation							
5	Interdiction des DV dans les OMR							
N°2.3	Développer le compostage collectif							
1	Actualisation base de données et suivis annuels							
2	Procédure compostage collectif							
3	Groupe de travail							
4	Déploiement compostage en pied d'immeuble							
5	Réseau guides composteurs							
6	Acquisition logiciel de gestion							
7	Développement compostage de quartier sur ville pilote							

Enjeu 2. Encourager la gestion de proximité des biodéchets	
Action 2.1. Structurer un schéma territorial de la matière organique	
Gisement impacté	Biodéchets (déchets végétaux et déchets alimentaires) Gisement de biodéchets dans la poubelle d'ordures ménagères résiduelles estimé à 48 317 tonnes par an (dont 5 000 tonnes de déchets végétaux) Gisement de déchets végétaux en déchèterie estimé à 1 425 tonnes par an
Publics cibles	Ménages et professionnels
Objectifs	<u>Objectifs qualitatifs</u> ➤ Permettre aux habitants et aux professionnels pratiquant le compostage de se fournir en matière sèche ➤ Permettre une valorisation locale des déchets végétaux (déchets végétaux en déchèterie, élagage, et sapins) ➤ Proposer des exutoires pour le compost produit sur les sites de compostage partagé ➤ Mettre en place un schéma territorial de la matière organique cohérent <u>Objectifs quantitatifs</u> ➤ 0 déchets végétaux exportés hors du territoire ➤ 1/3 de déchets végétaux broyés et réutilisés : 475 tonnes - 475 tonnes
Descriptif de l'action	1. Réaliser une étude biodéchets avec l'établissement d'un diagnostic afin d'évaluer les gisements territoriaux des ménages et professionnels, réaliser un bilan des expériences passées, recenser les acteurs du territoire et leurs actions, et cartographier les sites de traitement. Cette étude a pour objectif de proposer des scénarii afin de déployer des solutions de gestion des biodéchets sur le territoire. 2. Mettre en place un groupe de travail pour structurer un schéma territorial de la matière organique : structurer des filières d'approvisionnement en broyat / en déchets végétaux / en compost. 3. Etudier et développer la filière substrat fertile, un mélange de terres inertes ou bétons concassés des chantiers du BTP et de compost de déchets végétaux. Ce substrat permet de recycler des terres inertes des chantiers du BTP et recycler du compost de déchets végétaux pour aménager des espaces verts urbains par exemple. Plaine Commune a déjà financé un projet de démonstrateur de substrat fertile situé sur L'île-Saint-Denis. 4. Développer des sources d'approvisionnement en matière sèche (broyat et feuilles mortes) et identifier des nouveaux sites de stockage : • En broyat : récupération des cagettes sur les marchés, broyat d'élagage, et étudier l'opportunité d'un broyage en déchèterie. • En feuilles mortes : étudier l'opportunité de valoriser les feuilles mortes des espaces publics. 5. Mettre en lien les acteurs de la filière : les producteurs de broyat avec les sites de compostage et les sites de compostage avec les acteurs nécessitant de compost (jardins partagés, espaces verts, agriculture urbaine). 6. Etudier la faisabilité d'opérer des livraisons de compost et de matière sèche via des mobilités douces (par exemple en vélo-cargo).
Pilotes	Secteur prévention et sensibilisation au tri des déchets : Chargé.e de prévention Secteur études et valorisation : Chargé.e des déchets alimentaires et de la valorisation Service mutualisé espaces verts et nature en ville : Chargé.e de projets Fabrique de la Ville durable, mission écologie : Chef.fe de projet Métabolisme urbain
Indicateurs	Quantités de déchets alimentaires et déchets végétaux dans les OMR Nombre de réunion du groupe de travail Nombre de sites de stockage du broyat Nombre de sites d'agriculture urbaine approvisionné en compost

Enjeu 2. Encourager la gestion de proximité des biodéchets	
Action 2.2. Réduire la production de déchets verts et développer le compostage individuel	
Gisement impacté	Biodéchets produits par les ménages Gisement de déchets alimentaires non valorisé estimé à 29 000 tonnes par an Gisement de déchets végétaux non valorisé estimé à 5 000 tonnes par an
Publics cibles	Ménages
Objectifs	<u>Objectifs qualitatifs</u> ➤ Faciliter l'accessibilité au compostage individuel ➤ Accompagner les habitants vers de bonnes pratiques de compostage ➤ Sensibiliser et inciter à la pratique du compostage <u>Objectifs quantitatifs</u> ➤ Un site de formation au compostage par ville ➤ 8 000 composteurs distribués en 6 ans, soit passer de 500 composteurs à 2 000 composteurs distribués par an pour un taux d'équipement de 40% des pavillons : - 1 200 tonnes par an ➤ 8 000 lombricomposteurs distribués en 6 ans, soit passer de 300 lombricomposteurs à 2 000 par an pour un taux d'équipement de 3% des appartements : - 800 tonnes par an ➤ 33% de réduction de déchets végétaux dans les OMR : - 1 600 tonnes par an
Descriptif de l'action	1. Mettre en place des ateliers de formation au compostage et au lombricompostage pour les habitants souhaitant bénéficier d'un composteur ou d'un lombricomposteur. Les composteurs seront distribués à la fin de ces ateliers. Des sites de démonstration seront installés sur les sites de formation. 2. Favoriser la pratique du lombricompostage en mettant place un réseau d'entraide (ou en faisant la promotion d'un réseau existant) et en permettant le réemploi des lombricomposteurs suite à un abandon de la pratique par un particulier. 3. Réaliser des enquêtes régulières sur l'utilisation des composteurs et lombricomposteurs individuels afin de proposer des aides et améliorations. 4. Réaliser des campagnes de sensibilisation annuelles à la pratique du compostage et à la réduction des déchets végétaux (broyage/paillage/tonte mulching) en habitat pavillonnaire via des sensibilisations en porte à porte, en déchèterie, par l'envoi de courriers et une communication adaptée. 5. Interdire le dépôt de déchets végétaux dans les ordures ménagères résiduelles (OMR). En effet, 5 000 tonnes de déchets végétaux se retrouvent encore dans la poubelle d'OMR et ne sont donc pas valorisés.
Pilotes	Secteur prévention et sensibilisation au tri des déchets : Chargé.e de prévention Directions territoriales
Indicateurs	Quantités de déchets alimentaires et déchets végétaux dans les OMR Nombre de sites de formation et de sites de démonstration Nombre d'ateliers compostage et lombricompostage réalisées Nombre de personnes ayant suivi les ateliers Nombre de composteurs et lombricomposteurs distribués Nombre de personnes ayant été sensibilisées via les campagnes annuelles de sensibilisation Quantités de déchets végétaux collectés en déchèterie

Enjeu 3. Encourager la gestion de proximité des biodéchets	
Action 2.3. Développer le compostage collectif	
Gisement impacté	Biodéchets produits par les ménages Gisement de déchets alimentaires non valorisé estimé à 29 000 tonnes par an Gisement de déchets végétaux non valorisé estimé à 5 000 tonnes par an
Publics cibles	Ménages en habitat collectif
Objectifs	<u>Objectifs qualitatifs</u> ➤ Faciliter l'accessibilité au compostage collectif ➤ Accompagner les habitants vers de bonnes pratiques de compostage ➤ Mobiliser, former et accompagner des relais de terrain <u>Objectifs quantitatifs</u> ➤ Atteindre 1 000 sites de compostage collectifs en 6 ans, soit 1 site pour 500 habitants. Passer de la mise en place de 15 sites à 300 sites par an : - 3 994 tonnes par an ➤ Former les équipes de Plaine Commune au compostage et développer le nombre de maîtres composteurs au sein des directions territoriales. Objectif de 6 maîtres composteurs
Descriptif de l'action	1. Actualiser la base de données répertoriant tous les sites de compostage partagés déjà en fonctionnement. Et réaliser un suivi annuel des sites de compostage collectifs par l'envoi d'un mail aux référents de site et par la réalisation d'une visite de site si nécessaire. 2. Créer une procédure sur le compostage collectif (en pied d'immeuble et de quartier) dont : • Rendre obligatoire la formation de référent de site pour tout porteur de projet de compostage collectif • Instaurer la signature d'une convention à la réception des composteurs 3. Créer un groupe de travail interne des maîtres composteurs de Plaine Commune. Ce groupe sera constitué des agents formés et référents sur le compostage. 4. Créer un réseau des guides composteurs en organisant des rencontres de référents de site de compostage. 5. Se doter d'un logiciel de gestion des sites de compostage collectifs permettant de partager les informations entre référents de sites, collectivité et prestataire. 6. Développer le compostage en pied d'immeuble en partenariat avec les villes et les bailleurs. Faire la promotion du compostage en pied d'immeuble et créer un groupe de travail avec les villes et les bailleurs. 7. Développer le compostage de quartier sur une ville pilote. Expérimenter le compostage de quartier sur une ville pilote ou un quartier pilote en testant différents types de composteurs : chalets de compostage, composteurs-électromécaniques...
Pilotes	Secteur prévention et sensibilisation au tri des déchets : Chargé.e de prévention Secteur études et valorisation : Chargé.e des déchets alimentaires et de la valorisation Directions territoriales
Indicateurs	Nombre de sites de compostage partagé installés par an Nombre de suivi de sites réalisés Nombre de réunion du groupe de travail Nombre de rencontres du réseau de guides composteurs organisés

Enjeu 3. Agir en faveur du réemploi

Sur 1 million de tonnes de meubles jetés chaque année en France, seuls 3% seraient réemployés¹³. En, 2020, 1 milliard d'équipements électriques et électroniques ont été mis sur le marché français, soit 215 fois le poids de la tour Eiffel¹⁵. 88 % des Français changent leur téléphone portable alors qu'il fonctionne encore¹⁶. Sur Plaine Commune, 17 kg de textiles par habitants se retrouvent chaque année dans la poubelle d'ordures ménagères.

Comme nous le rappelle le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD), « la fabrication et l'utilisation des Equipements Electriques et Electroniques (EEE) requière une grande quantité de ressources naturelles non renouvelables. Leur extraction et leur transformation en composants électroniques représente la première source d'impacts environnementaux »¹⁷. De son côté, l'industrie textile, « 2^{ème} industrie la plus polluante, utilise chaque année dans le monde 98 millions de tonnes de ressources non renouvelables dont du pétrole et 93 milliards de mètres cubes d'eau »¹⁸.

Obligations réglementaires

La loi AGEC de 2020¹⁹ a fixé l'objectif d'atteindre **un réemploi de 5% des déchets** ménagers et assimilés en 2030. En premier sont concernés : les équipements électriques et électroniques, les textiles et les éléments d'ameublement²⁰.

Le PRPGD de 2019, fixe, quant à lui, l'objectif de **doubler l'offre de réemploi**, réutilisation et réparation en 2031 au sein de la région Ile-de-France. Ce Plan vise également l'objectif de 3,2 kg/hab de textiles ou « TLC²¹ » collectés en 2031.

Notons également, l'obligation pour les collectivités en charge du service public de la gestion des déchets d'accorder l'accès à leurs déchetteries aux acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) comme lieux de récupération ponctuelle et de retraitement d'objets en bon état ou réparables²².

Le contexte sur Plaine Commune

Sur Plaine Commune, ces déchets sont collectés via la collecte des encombrants (≈ 11 200 tonnes / an), apportés en déchèterie (≈ 16 800 tonnes / an), ou sont déposés illégalement sur la voie publique. Les textiles sont collectés via des bornes de collecte ou par des associations cependant, chaque habitant jette encore 17 kg par an de textiles dans sa poubelle d'ordures ménagères.

Selon une étude réalisée en 2021-2022 par le bureau d'étude CAP3C²³, le territoire de Plaine Commune est historiquement lié à la 2^{nde} main avec la présence des Puces sur Saint-Ouen sur Seine

¹³ Données 2019, ADEME, Eléments d'ameublement

¹⁴ « Ces mêmes Français mettent chaque année au rebut 1,1 million de tonnes de meubles », Eco-mobilier, Les français et leurs meubles, 2018

¹⁵ Données 2020, ADEME, Equipements électriques et électroniques

¹⁶ Donnée 2017, ADEME, Les impacts du Smartphone

¹⁷ PRPGD, 2019

¹⁸ PRPGD, 2019

¹⁹ LOI n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire

²⁰ Article 4 de la loi AGEC, Article L. 541-1 du code de l'environnement

²¹ Textiles, Chaussures, Linges

²² Article 57 de la loi AGEC

²³ Données issues de l'étude réemploi, lancée en 2021 dans la perspective de l'élaboration du PLPDMA 2022-2028, CAP3C

depuis le XIX^{ème} siècle. On constate une couverture disparate mais importante des boutiques de vente de 2^{nde} main et de réparateurs sur le territoire. On compte 855 vendeurs de seconde main (824 situés sur Saint-Ouen et 31 sur le reste du territoire). C'est 3 fois plus que la moyenne sur le département de la Seine-Saint-Denis.

A contrario, nous comptons 234 réparateurs sur le territoire, soit deux fois moins que la du département.

Cette offre reste cependant insuffisante pour répondre aux problématiques du territoire en matière de réemploi. 34 structures du réemploi ont été identifiées sur le territoire dont 3 sont généralistes : la Régie de quartier de Saint-Denis, Landy Kadi et l'Inutile Utile.

Dans le cadre du PLPDMA 2010-2015, un projet de ressourcerie a vu le jour mais a été abandonné pour deux raisons principales : un montage financier trop coûteux en investissement et en fonctionnement, et la recherche infructueuse d'un site d'accueil de taille suffisante. Depuis, une ressourcerie a émergé dans le cadre de la réhabilitation du quartier du Clos Saint-Lazare à Stains avec une ouverture prévue en 2023 grâce notamment au soutien financier de l'Etat (Projet d'investissement d'avenir) et le SYCTOM. Par ailleurs, dans le cadre des rencontres avec les villes au cours du diagnostic, certaines ont exprimé leur souhait de mettre en place des ressourceries sur leurs territoires.

Les partenaires à mobiliser

- L'ADEME, le SYCTOM, la Région Ile-de-France, les villes
- Le département de la Seine-Saint-Denis, la Métropole du Grand Paris,
- Les éco-organismes : Eco-mobilier, Valdelia, Ecosystem, Ecologic, Soren, Refashion,
- Le Relais, le Secours Islamique, Recyclivre,
- Les associations : la Régie de quartier de Saint-Denis, Landy Kadi, l'Inutile Utile, la Recyclerie de Stains, les Ateliers Solidaires, Etudes et chantiers, Réseau Bicyclo, la Coopérative Point Carré, Déchets d'Arts, Depuis 1920, Emmaüs, Fort Recup, ICI Initiatives construites, La Refabrique, Réavie, SEL Audonien, la Fripouille, Mode estime, Secours Catholique, Secours populaire, EPIE formation, Asanada,
- Les entreprises de l'ESS
- Les Universités, Lycées, Collèges

Calendrier prévisionnel

		2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
N°3.1	Développer des structures de réemploi							
1	Etude réemploi							
2	Soutien ressourceries							
3	Soutien réparation							
4	Réemploi déchèteries							
5	Réemploi habitats collectifs							
6	Etude ressourcerie matériaux							
N°3.2	Développer des filières spécifiques							
1	Renforcement du maillage des points de récupération textiles							
2	Ateliers réparation vélos							
3	Récupération vélos déchetterie							
4	Etude action filière réemploi ordi/smartphone							
5	Ateliers réparation smartphones							
6	Développer le don de livres							

Enjeu 3. Agir en faveur du réemploi	
Action 3.1. Développer des structures de réemploi	
Gisement impacté	Mobilier, DEEE, textiles TLC, bibelots, vaisselle, décoration, livres, DVD, CD, Cycles, Equipements de loisirs, outillage, produits et matériaux de construction. Cette liste n'est pas exhaustive. Gisement d'encombrants estimé à 11 200 tonnes par an Gisement en déchèterie 16 800 tonnes an
Publics cibles	Ménages, professionnels
Objectifs	<u>Objectifs qualitatifs</u> ➤ Soutenir les acteurs du réemploi et de la réparation, encourager les partenariats locaux, faciliter l'accès aux gisements de biens, contribuer à augmenter les quantités de biens réemployés, créer une culture du réemploi, créer des emplois ➤ Favoriser l'émergence de nouvelles structures pérennes ➤ Etablir des partenariats avec les principaux bailleurs <u>Objectifs quantitatifs</u> ➤ Soutenir l'émergence d'au moins 3 ressourceries sur le territoire. Potentiel de réemploi de 290 tonnes par ressourcerie : - 870 tonnes par an ➤ Ouverture d'un local réemploi et/ou d'une zone de gratuité par déchèterie, soit 3 locaux réemploi et/ou 3 zones de gratuité sur l'ensemble des déchèteries : - 450 tonnes par an
Descriptif de l'action	1. Mener une étude réemploi sur le territoire de Plaine Commune afin de réaliser un état des lieux des acteurs et des pratiques de réemploi, d'évaluer les gisements et potentiels de réemploi, d'élaborer des propositions et pistes d'actions concrètes, et enfin de tracer les contours d'une stratégie réemploi à l'échelle de Plaine Commune. 2. Fournir un appui technique et financier aux ressourceries et aux projets de ressourcerie. 3. Fournir un appui technique et financier aux structures liées à la réparation. Un soutien pourra être apporté aux projets fixes ou ambulants : notamment les camions de réparations (vélos, DEEE, textiles...), les permanences réparations, les repair cafés, les bricothèques...etc. 4. Développer le réemploi dans les déchèteries par la mise en place de locaux réemploi en déchèterie à destination des associations et de zones de gratuité à destination des habitants. 5. Développer le réemploi en habitat collectif par le biais de partenariats avec les bailleurs et copropriétaires pour la mise en place au sein des immeubles : par exemple, de locaux réemploi, de ressourceries éphémères, de journées troc entre locataires. 6. Etudier la faisabilité de la mise en place d'une plateforme de réemploi de matériaux ou de pièces détachées.
Pilotes	Secteur prévention et sensibilisation au tri des déchets : Chargé.e de prévention Fabrique de la Ville durable, mission écologie : Chef.fe de projet Métabolisme urbain
Indicateurs	Nombre de ressourceries sur le territoire Tonnages des objets réemployés sur la ressourcerie de Stains et autres ressourceries du territoire Nombre de locaux réemploi en déchèteries et tonnages d'objets réemployés sur les déchèteries Nombre de partenariats développés avec les bailleurs et copropriétaires et estimation des tonnages réemployés

Enjeu 3. Agir en faveur du réemploi	
Action 3.2. Développer des filières spécifiques	
Gisement impacté	TLC (textiles, linges, chaussures), vélos, livres, ordinateurs et Smartphones Gisement de TLC estimé à 7 628 tonnes dans les OMR (17 kg par personne/an) Autres gisements non estimés.
Publics cibles	Ménages, collégiens, lycéens
Objectifs	<u>Objectifs qualitatifs</u> ➤ Développer des filières locales de réemploi <u>Objectifs quantitatifs</u> ➤ Tripler le nombre de points de récupération des textiles : de passer de 100 à 295 points de récupération soit un point pour 1 500 habitants : - 270 tonnes par an
Descriptif de l'action	1. Déployer le réemploi des textiles, linges et chaussures (TLC) : • Etudier le maillage des points de récupération des textiles : bornes textiles et associations et revoir la convention avec Le Relais. • Renforcer le maillage des points de récupération des textiles par la mise en place de nouvelles bornes textiles ou en développant des partenariats pour mettre en place des points de collecte dans des lieux stratégiques (crèches, écoles, médiathèques...) 2. Etendre le réemploi des vélos : • Poursuivre le financement d'ateliers d'autoréparation de vélos réalisés par des associations (réunies au sein du réseau Bicyclo) et promouvoir les ateliers réalisés. • Mettre à disposition du réseau Bicyclo et autres associations les vélos récupérés en déchèterie ou dans les locaux des immeubles soit pour leur donner une « seconde » vie, soit pour constituer un stock de pièces détachées afin de proposer à la population des vélos/pièces à prix réduits. 3. Initier une démarche de réemploi des ordinateurs et des smartphones : • Réaliser une étude-action sur la mise en place d'une filière de réemploi des ordinateurs/smartphones. • Mettre en place des ateliers de réparation des smartphones en collèges et lycées en utilisant l'expérience du Lycée Jean Pierre Timbaud à Aubervilliers. 4. Développer le don de livres : développer et diversifier les lieux de dons/collecte de livres en étudiant la possibilité de partenariats avec les bibliothèques, bailleurs, universités, lycées, collèges, écoles, mairies, associations, déchèteries...
Pilotes	Secteur prévention et sensibilisation au tri des déchets : Chargé.e de prévention Service de l'innovation sociale : Chargé.e de mission inclusion numérique Service planification opérationnelle des espaces publics et des déplacements
Indicateurs	Nombre de points de récupération des textiles (bornes et associations) sur le territoire (espace public + privé) Tonnages de TLC collectés par an en bornes Tonnages de TLC dans la poubelle d'OMR Nombre de vélos récupérés en déchèterie Nombre de points de collecte à livres Nombre d'ateliers d'autoréparation de Smartphones réalisés dans les Lycées et Collèges

Enjeu 4. Promouvoir une consommation durable

« Inventé à la fin du 19^e siècle, le plastique a progressivement envahi nos vies depuis les années 50. La production mondiale est passée de 1,5 million de tonnes en 1950 à 117 millions en 1990, et à 368 millions en 2019 » (ADEME²⁴). Chaque année, est produit toujours plus de plastique que l'année précédente²⁵.

Malgré une prise de conscience citoyenne et de nombreux textes de lois visant l'interdiction des plastiques à usage unique, la production et la consommation de matière plastique continue d'augmenter à un rythme effréné.

Ainsi, ont progressivement été interdits les plastiques à usage unique suivants : les sacs, microbilles, cotons tiges, assiettes, gobelets, certains usages des bouteilles, pailles, touillettes, couverts, emballages pour les fruits et légumes, les sachets de thé et certains le seront prochainement comme les contenants alimentaires en plastique (2025).

Ces déchets sont petit à petit remplacés par leur alter ego en carton, bois, bambou. L'usage unique ne semble pas être remis en cause. Or, la consommation responsable, ce n'est pas seulement arrêter le plastique à usage unique. En effet, la consommation responsable « doit conduire l'acheteur, qu'il soit acteur économique (privé ou public) ou citoyen consommateur, à effectuer son choix en prenant en compte les impacts environnementaux à toutes les étapes du cycle de vie du produit (biens ou service) » (ADEME)²⁶.

Il peut donc s'agir des textiles sanitaires à usage unique comme les couches pour bébé, les serviettes de règle, les tampons mais également tous les produits à usages uniques comme le papier en tant qu'objet publicitaire ou en tant qu'emballage...Etc.

Obligations réglementaires

Plusieurs lois récentes fixent des objectifs en matière de consommation durable : la loi de transition énergétique et pour la croissance verte (2015), la loi pour la reconquête de la biodiversité (2016), la loi agriculture et alimentation (2018), la Directive européenne relative au plastique à usage unique (2019), le Pacte national sur les emballages plastiques (2019) et la loi de lutte contre le gaspillage et pour une économie circulaire (2020), la loi Climat et résilience (2021).

La loi AGEC prône par exemple de tendre vers 100% de réduction des plastiques inutiles, la loi Climat et résilience s'attaque, quant à elle à l'usage unique avec un objectif pour le vrac : 20% de la surface des grandes surfaces doit être consacrée au vrac. Enfin la Stratégie Régionale Ile-de-France zéro plastique souhaite éliminer les emballages à usage unique pour 2030.

Le contexte sur Plaine Commune

Sur Plaine Commune, on retrouve ces déchets dans la poubelle d'ordures ménagères résiduelles (OMR), dans celle des emballages et papiers (EMB) mais aussi sur l'espace public, notamment ceux de la vente à emporter.

Par exemple les emballages plastiques représentent 11,3% des OMR et 15% des EMB.

²⁴ ADEME, Le paradoxe du plastique en 10 questions, septembre 2021 (source PlasticsEurope)

²⁵ <https://www.zerowasteFrance.org/projet/halte-plastique-usage-unique/>

²⁶ <https://www.ademe.fr/expertises/economie-circulaire>

Des actions pour réduire ce type de déchets ont été initiées ; par exemple, l'abaissement des loyers pour l'installation d'épicerie en vrac. Cette action a bénéficié notamment à l'épicerie l'Ilo Gramme. La crèche Graine de Tipi sur Saint-Ouen-sur-Seine a mis en place des couches lavables. L'association Zéro Waste France Saint-Ouen et Zéro déchets Epinay réalisent de nombreux ateliers zéro déchet sur le territoire. Zéro déchet Epinay inaugure en 2022 son studio zéro déchet.

Les partenaires à mobiliser

- L'ADEME, le SYCTOM, la Région Ile-de-France, les villes
- Les associations : la crèche Graine de Tipi, Zéro Waste Saint-Ouen, Zéro Déchet Epinay, Ecoevent93, Ici initiatives construites, les Poussières, Marhaba, Pikpik environnement
- Les lieux alternatifs : café associatif Pan, l'Epicerie Ilo Gramme, la Coopérative Pointcarré, la Serre pédagogique du grand parc à Saint-Ouen, le Studio Zéro déchet à Epinay
- Les établissements scolaires
- Les acteurs économiques
- Les bailleurs et copropriétés

Calendrier prévisionnel

		2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
N°4.1	Réduire les déchets d'emballage et les produits à usage unique							
1	Eau du robinet							
2	Zéro déchet à la maison							
3	Jetable dans l'évènementiel							
4	Couches lavables							
5	Textiles sanitaires							
6	Structure de lavage contenant							
N°4.2	Déployer le STOP-PUB							
1	Points de distribution de STOP-PUB							
2	Suivi des manquements							
3	OUI-PUB							

Enjeu 4. Promouvoir une consommation durable	
Action 4.1. Réduire les déchets d’emballage et les produits à usage unique	
Gisement impacté	Emballages à usage unique (plastiques, cartons, métaux...), textiles à usage unique Gisement de bouteilles d’eau estimé à 1 285 tonnes par an Gisement de couches à usage unique estimé à 4 166 tonnes par an Gisement de textiles sanitaires à usage unique (lingettes, serviettes hygiéniques, cotons démaquillant...) estimé à 4 736 tonnes par an
Publics cibles	Habitants, crèches, collégiennes, lycéennes, organisateurs d’évènements (villes, écoles...)
Objectifs qualitatifs	<u>Objectifs qualitatifs :</u> ➤ Encourager l’utilisation d’objets réutilisables ➤ Développer l’exemplarité des évènements ➤ Sensibiliser le public à la réduction des déchets <u>Objectifs quantitatifs :</u> ➤ 1% de la population n’achète plus de bouteilles en plastique : - 14 tonnes par an ➤ 1 000 bébés passent aux couches lavables en 6 ans : - 255 tonnes par an ➤ 1% de la population utilise des textiles sanitaires réutilisables : - 90 tonnes par an
Descriptif de l'action	1. Promouvoir l'eau du robinet pour réduire l’achat de bouteilles en plastique : • Développer le réseau de fontaines à eau sur l'espace public et dans les parcs et jardins (Schéma directeur des bornes fontaines, 2020). • Diffuser la cartographie de ces fontaines à eau. • Communiquer sur l'existence de ces fontaines à eau. • Sensibiliser à l'utilisation de l'eau du robinet et de gourdes 2. Sensibiliser à la réduction des emballages et au zéro déchet en créant des kits thématiques zéro déchet de démonstration (kit salle de bain, kit cuisine, kit règles, couches lavables). Ces kits seront présentés lors de stands de sensibilisation (notamment sur les marchés) et pourront être prêtés à des associations. → Voir fiche sensibilisation du grand public. 3. Limiter le jetable dans l'évènementiel : • Sensibiliser les villes au fait de conditionner l'attribution de subventions ou autorisation d'occupation du domaine public au respect de certains principes : vaisselle réutilisable, interdiction de flyers ou de bouteilles d'eau,... • Constituer un stock de vaisselle réutilisable pouvant être prêté lors d'évènements (kermesse écoles, fêtes d'associations) 4. Réduire la production de couches à usage unique : • Lancer un appel à projet crèche zéro déchet pour financer une crèche dans sa démarche de réduction des déchets avec mise en place de couches réutilisables. • Organiser des visites d’une crèche exemplaire sur le territoire. • Réaliser des stands de promotion des couches lavables 5. Réduire la production de textiles sanitaires liés aux règles : • Réaliser une plaquette d'informations à distribuer à des points relais : médecins, infirmières des établissements scolaires, affiches à coller dans les collèges/lycées. • Réaliser des stands dans les collèges et lycées pour présenter le kit règles zéro déchet. • Faire une expérimentation de dons de culottes menstruelles à toutes les lycéennes sur un Lycée pour lutter contre la précarité menstruelle. 6. Etudier la faisabilité de créer une structure de lavage de contenants réutilisables pour les cantines scolaires et /les contenants consignés.

Pilotes	Secteur prévention et sensibilisation au tri des déchets : Chargé.e de prévention
Indicateurs	Nombre de fontaines à eau sur l'espace public Nombre de bouteilles en plastique dans la poubelle d'emballages et papiers, jaune Nombre de kits créés, nombre de sensibilisations réalisées, nombre de prêts réalisés Nombre de crèches financées dans le cadre de l'AAP crèche zéro déchet Nombre de plaquettes d'informations distribuées Nombre de sensibilisations réalisées dans les collèges et lycées Nombre prêt de vaisselle réutilisable réalisés

Enjeu 4. Promouvoir une consommation durable	
Action 4.2. Déployer le STOP-PUB	
Gisement impacté	Imprimés non sollicités. Gisement estimé à 6 027 tonnes.
Publics cibles	Habitants
Objectifs	<u>Objectif qualitatif :</u> ➤ Faciliter l'accès au STOP PUB <u>Objectif quantitatif :</u> ➤ 50% des foyers utilisent un STOP-PUB ou un OUI-PUB : - 1 074 tonnes par an
Descriptif de l'action	- Déployer et multiplier les points de distribution de STOP PUB (2023) : mairies, bibliothèques, écoles, salle de sports, partenariats avec les bailleurs... - Identifier un contact par point de distribution pour vérifier l'état des stocks - Réaliser une distribution annuelle ou bi-annuelle de STOP PUB par les directions territoriales dans ces points relais - Mettre à disposition des STOP PUB sur tous les stands de sensibilisation - Rendre exceptionnelle la distribution de STOP PUB par allo aggro - Mettre en place des partenariats avec les bailleurs pour la mise en place de STOP PUB par les gardiens et suivi de l'efficacité de la mise en place de STOP PUB - Communiquer sur l'intérêt de l'apposition d'un STOP PUB - Mettre en place un système de suivi des manquements à la mise en place des STOP PUB par les entreprises sur le site de Plaine Commune et faire des lettres de rappel aux entreprises ne respectant pas le STOP PUB. - Etudier la faisabilité de mettre en place le OUI PUB suite à l'expérimentation nationale réalisée dans 15 villes de France²⁷. Cette expérimentation prendra fin en 2023
Pilotes	Secteur prévention et sensibilisation au tri des déchets : Chargé.e de prévention
Indicateurs	Nombre de points de distribution de STOP PUB Nombre de partenariats avec les bailleurs Nombre de STOP PUB / OUI PUB distribués par an Nombre de plaintes de non-respect du STOP PUB sur le site de Plaine Commune Taux d'équipement des boîtes aux lettres de Plaine Commune

²⁷ Article 21 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets

Enjeu 5. Mobiliser les acteurs économiques dans l'économie circulaire

L'ADEME a estimé que les ordures ménagères résiduelles (OMR) étaient, en France, constituées à 20% de déchets assimilés (=déchets des activités économiques pouvant être collectés avec ceux des ménages). Sur Plaine Commune, nous estimons que 30% de nos OMR seraient constituées de ces déchets assimilés²⁸.

Obligations réglementaires

La loi AGEC de 2020 a inscrit dans le Code de l'environnement, l'objectif de **réduire de 5% les quantités de déchets d'activités économiques (DAE)** notamment du secteur du bâtiment et des travaux publics, en 2030 par rapport à 2010²⁹.

Le Plan régional de prévention et de gestion des déchets de 2019 (PRPGD) fixe un objectif, quant à lui plus ambitieux, de **réduire de 10% les quantités de DAE** d'ici 2031 par rapport à 2014.

L'interdiction des plastiques à usages uniques : les commerçants et entreprises sont largement touchés par les interdictions successives de plastiques à usages uniques (sacs plastiques, gobelets, pailles, couverts...).

La redevance spéciale (RS) : si la collectivité choisit d'assurer la collecte et le traitement des déchets des producteurs non ménagers (entreprises, commerçants, artisans, établissements publics), la collectivité peut, si elle le souhaite, compléter la TEOM³⁰ par une RS, versée par ces producteurs³¹. Cette redevance est destinée à couvrir les charges supportées par la collectivité pour la gestion de ces déchets.

Le contexte sur Plaine Commune

Le territoire de Plaine Commune est aujourd'hui un pôle économique majeur en Île-de-France avec ses 68 150 établissements économiques (entreprises et administrations). Sur les 68 150 établissements présents sur le territoire, environ 11 000³² sont collectés par Plaine Commune.

Les villes du sud du territoire (Saint-Denis, Aubervilliers et Saint-Ouen-sur-Seine) accueillent plus des deux tiers des établissements économiques du territoire. On observe que plus de la moitié (54%) des établissements de Plaine Commune ont une activité dans le domaine de l'industrie et des commerces : 20% concerne le transport et l'entreposage, 16% concerne le commerce, la réparation d'automobiles et de motocycles, et 11% concerne la construction. 36% des établissements ont une activité de services.

²⁸ Extraction du logiciel mesbacs

²⁹ Article 3 de la LOI n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire ; article L.541-1 C.Envir

³⁰ Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

³¹ L'institution de la redevance spéciale est codifiée à l'article L. 2333-78 du Code général des collectivités territoriales.

³² Extraction du logiciel mesbacs balère, logiciel de commande de bacs : 10 202 entreprises/commerçants et 1047 établissements publics

Les entreprises : Plaine Commune attire de nombreuses entreprises, dont de nombreux sièges sociaux et administratifs, ainsi qu'un très important tissu de PME TPE dans des secteurs d'activités très divers.

Les commerces : Le Schéma de cohérence commerciale (SCOM) 2015-2020 de Plaine Commune indique que nous possédons 9 sites structurants dont 5 organisés autour d'un centre commercial, 5 sites spécifiques (Puces de Saint-Ouen, Marques Avenues, RN1, Stade de France, Félix Faure), 7 pôles intermédiaires et 37 pôles de proximité.

Ce SCOM nous informe également de la composition de l'offre commerciale sur Plaine Commune.

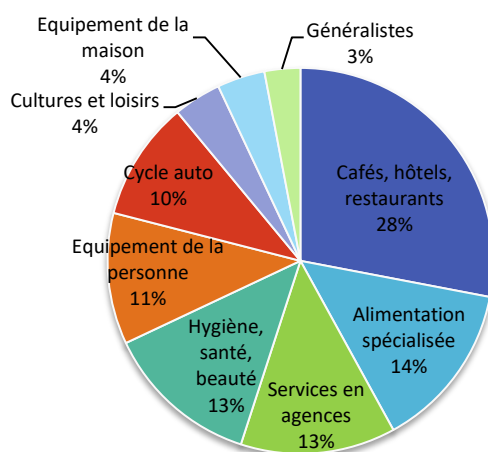


Figure 1: Schéma de cohérence commerciale 2015-2020

La redevance spéciale (RS) : Sur Plaine Commune, la RS a été instaurée en 2002. Elle est payée par les professionnels produisant plus de 1 100 litres d'ordures ménagères résiduelles par semaine. En 2019, 918 établissements étaient soumis à la RS, soit une recette pour la collectivité de près de 2,8 millions d'euros³³. Cette redevance, proportionnelle à la production de déchet de l'entreprise, doit être un levier pour inciter les entreprises à mieux trier et à réduire leurs déchets. En effet, aucune redevance spéciale n'est appliquée pour la collecte des emballages et des déchets alimentaires (expérimentation auprès de 200 gros producteurs menée depuis 2018).

Les déchets du BTP : D'après l'étude "Métabolisme urbain" (MU) réalisée en 2015, le secteur du BTP représente 1/3 des flux entrants et sortants du territoire (1,5M de tonnes, sur les 4M de tonnes de flux totaux). Lancé en 2017, le projet MU vise à améliorer ces chiffres, grâce à la mise en place d'une démarche d'économie circulaire sur les chantiers, qui permet de « fermer la boucle des matériaux » ; et ainsi de réduire la quantité de flux dans ce secteur.

Les partenaires à mobiliser

- L'ADEME, le SYCTOM, la Région Ile-de-France, les villes
- Les chambres consulaires (la Chambre de Commerce et de l'Industrie (CCI), la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA),
- Plaine Commune promotion, associations de commerçants
- Les fédérations professionnelles
- Les associations : Zero Waste Saint-Ouen

³³ Extraction du logiciel de facturation E-sedit, 2019

Calendrier prévisionnel

		2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
N°5.1	Réduire les déchets des commerçants							
1	Etat des lieux des pratiques							
2	Identifier solutions							
3	Groupe de travail interne							
4	Groupe de travail villes							
5	Accompagnement villes							
6	Sensibilisation commerçants							
N°5.2	Réduire les déchets des entreprises							
1	Groupe de travail interne							
2	Réviser charte entreprise							
3	Rencontres inter-entreprises							
4	Etude EIT							
5	Développer l'EIT							
N°5.3	Réduire les déchets du BTP							
1	Suivi des déchets du BTP							
2	Faire appliquer la charte économie circulaire PC							
3	Plateformes réemploi							

Enjeu 5. Mobiliser les acteurs économiques dans l'économie circulaire	
Action 5.1. Réduire les déchets des commerçants	
Gisement impacté	Déchets des commerçants (déchets assimilés)
Publics cibles	Commerçants (commerces de détail et restauration commerciale)
Objectifs qualitatifs	<u>Objectifs qualitatifs</u> : ➤ Impliquer les commerçants dans une démarche de réduction des déchets ➤ Responsabiliser les commerçants sur la gestion de leurs déchets ➤ Valoriser les commerçants exemplaires <u>Objectifs quantitatifs</u> : ➤ 2 réunions du groupe de travail interne par an ➤ 2 réunions du groupe de travail avec les agents commerce des villes par an ➤ 1 marathon de sensibilisation deux semaines par an, soit 500 commerçants sensibilisés par an ➤ 15 commerçants accompagnés par an de manière renforcée ➤ 1% des commerçants réduisent de 10% leurs DMA : - 317 tonnes
Descriptif de l'action	1. Réaliser un état des lieux des pratiques des commerçants : les quantités de déchets produits, les types de déchets produits par type de commerçants et les actions de réduction des déchets (en lien avec tri et propreté) et identifier et diffuser des solutions de réduction des déchets chez les commerçants. 2. Créer un groupe de travail entre référents déchets des activités économiques des directions territoriales, le service propreté, le chargé de la redevance spéciale et le secteur prévention. 3. Créer un groupe de travail avec les responsables commerces des villes. L'objectif est de créer un espace d'échanges de bonnes pratiques, de benchmarks, de retours d'expériences, de propositions de chartes, de communications ciblées. Les sujets suivant pourront par exemple y être abordés : augmenter la proposition de vrac sur le territoire, réduire la production d'emballages, améliorer la propreté aux abords des commerces, améliorer le tri des déchets (en lien avec le tri et la propreté). 4. Accompagner les projets des villes sur ces problématiques. Par exemple, en termes de communication, de sensibilisation, de chartes...Etc. 5. Sensibiliser les commerçants aux pratiques de réduction des déchets : • Une diffusion des bonnes pratiques auprès des commerçants lors des visites quotidiennes des agents de Plaine Commune • Une campagne annuelle de sensibilisation des commerçants autour d'un projet d'une charte des commerçants responsables • Accompagnement renforcé de certains commerçants dans la réduction de leurs déchets ; un diagnostic des déchets produits par le commerçant, des propositions de solutions de gestion et un soutien financier mettre en place un plan d'actions. 6. Valoriser les commerçants exemplaires.
Pilotes	Le secteur prévention et sensibilisation au tri des déchets : Chargé.e de prévention Les directions territoriales
Indicateurs	Nombre de réunions des groupes de travail Nombre de commerçants sensibilisés

Enjeu 5. Mobiliser les acteurs économiques dans l'économie circulaire	
Action 5.2. Réduire les déchets des entreprises	
Gisement impacté	Déchets des entreprises (déchets assimilés)
Publics cibles	Entreprises
Objectifs	<u>Objectifs qualitatifs :</u> ➤ Impliquer les entreprises dans une démarche de réduction des déchets ➤ Responsabiliser les entreprises sur la gestion de leurs déchets ➤ Valoriser les entreprises exemplaires ➤ Créer des synergies entre les entreprises - 317 tonnes <u>Objectifs quantitatifs :</u> ➤ 2 réunions du groupe de travail interne par an ➤ 2 présentations par an lors des rencontres entreprises ➤ 1% des entreprises réduisent de 10% leurs DMA : - 317 tonnes
Descriptif de l'action	1. Créer un groupe de travail avec les services concernés afin de partager l'avancée des actions, d'impulser de nouveaux projets, de partager des données, de faire des remontées terrains...Etc. 2. Réviser la Charte entreprise - territoire pour y intégrer des engagements en termes de gestion et de réduction des déchets. La Charte entreprise-territoire est un dispositif adressé aux entreprises qui souhaitent s'engager et faire profiter à tous du développement économique de Plaine Commune. Lancée en 2005, la Charte compte à ce jour 135 signataires. 6 axes d'engagement sont proposés aux signataires dont l'un s'intitule « agir pour l'environnement »³⁴. 3. Sensibiliser les entreprises à la réduction des déchets via les rencontres entreprises organisées par la mission relation entreprises et Plaine Commune Promotion. 4. Mener une étude relative à l'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT). L'EIT consiste à optimiser les échanges de flux à l'échelle d'un territoire. L'idée est de créer des synergies entre acteurs pour que les déchets des uns deviennent les matières premières des autres. Par exemple, une entreprise veut jeter des palettes dont elle n'a plus l'utilité alors qu'une société voisine en aurait besoin pour son activité. L'EIT permet également de mutualiser des ressources comme acheter des équipements en commun, des services ou le transport. 5. Développer une démarche d'EIT à l'échelle du territoire si l'étude en démontre l'intérêt.
Pilotes	Le secteur prévention et sensibilisation au tri des déchets : Chargé.e de prévention La mission relation entreprises : Chargé.e de mission
Indicateurs	Nombre de signataires de la charte entreprise - territoire Nombre d'entreprises sensibilisées Nombre d'entreprises accompagnées

³⁴ Les autres enjeux sont : développer l'emploi local, renforcer les solidarités, tisser des liens école – entreprise, contribuer aux dynamiques économiques locales, s'ouvrir sur le territoire.

Enjeu 5. Mobiliser les acteurs économiques dans l'économie circulaire	
Action 5.3. Réduire les déchets du BTP	
Gisement impacté	Déchets du BTP générés lors des travaux de démolition, de réhabilitation et de construction neuve des partenaires de Plaine Commune - promoteurs, aménageurs, bailleurs sociaux... (béton, briques, bois, plâtre, verre...) ; mais aussi par les projets d'espaces publics (enrobés, terres...)
Publics cibles	Promoteurs, aménageurs, bailleurs - et tous leurs partenaires : MOE et entreprises
Objectifs	➤ Réduire les déchets générés grâce au réemploi, améliorer leur valorisation via la réutilisation et le recyclage
Descriptif de l'action	1. Mettre en place un suivi des déchets du BTP dans les marchés des partenaires de Plaine Commune. 2. Faire appliquer la charte économie circulaire aux projets des partenaires de Plaine Commune : • Réalisation de diagnostics ressources pour identifier les matériaux valorisables lors des chantiers de démolition. • Envoi des gisements disponibles à l'éco-système des acteurs du territoire (maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, entreprises, associations...) pour qu'ils puissent les récupérer en priorité. • Pour les projets de construction neuve : 1% du montant des travaux à allouer à l'achat de produits issus du réemploi ; recours à du béton intégrant a minima 5% de matériaux recyclés ; 20% du montant des travaux des espaces extérieurs à allouer à l'achat de matériaux issus du réemploi / de la réutilisation / du recyclage. 3. Accompagner le déploiement de plateformes physiques de réemploi / réutilisation des matériaux du BTP.
Pilotes	Service Etudes Observatoire Prospective : Chef.fe de projet métabolisme urbain
Indicateurs	Tonnage de déchets générés sur les chantiers Pourcentage de matériaux valorisés, par type de valorisation (réemploi, réutilisation, recyclage)

Enjeu 6. Être une administration écoresponsable

Comme le rappelle l'ADEME³⁵, pour une collectivité conduisant un PLPDMA, être exemplaire est incontournable pour :

- Faire adhérer les acteurs du territoire à la démarche de prévention et montrer que la collectivité s'applique à elle-même les efforts qu'elle leur demande ;
- Tester et s'approprier certaines actions, et la démarche de mobilisation ;
- Créer un effet d'entraînement en sensibilisant l'ensemble des citoyens, parmi lesquels les agents ;
- Réduire les quantités de déchets assimilés ;
- Maîtriser les finances publiques en évitant les gaspillages et dépenses de gestion de déchets qui pourraient être évitées dès l'amont.

Cadre réglementaire

L'État et ses établissements doivent se montrer exemplaires en matière de transition écologique, et élaborer des Plans d'Administrations Exemplaires visant à réduire les impacts environnementaux du fonctionnement de leurs services, l'un des axes concernant les économies de ressources et la réduction des déchets³⁶.

Pour ne citer que quelques exemples du cadre normatif qui s'applique aux administrations :

- obligation de réduire la consommation de papiers de bureau des collectivités³⁷ ;
- obligation d'achats de papiers recyclés³⁸ ;
- obligation de mettre en place une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective gérée par une collectivité territoriale³⁹ ;
- obligations de tri à la source (tri 7 flux) ;
- obligation de prendre en compte des objectifs de développement durable dans la définition des besoins pour tous les marchés publics⁴⁰ ;
- depuis le 1er janvier 2021, la distribution gratuite des bouteilles en plastique dans les établissements recevant du public ou dans les locaux professionnels est interdite⁴¹ ;
- les biens acquis annuellement par les collectivités doivent être issus du réemploi ou de la réutilisation ou intègrent des matières recyclées dans des proportions de 20 % à 100 % selon le type de produit⁴² ;
- les collectivités, lors de leurs achats publics et dès que cela est possible, doivent réduire la consommation de plastiques à usage unique, la production de déchets et privilégient les biens issus du réemploi ou qui intègrent des matières recyclées en prévoyant des clauses et des critères utiles dans les cahiers des charges⁴³.

³⁵ Guide ADEME, Élaborer et conduire avec succès un PLPDMA

³⁶ Circulaire n°5769/SG du 17 février 2015 concernant l'instruction relative au plan d'action interministériel « Administration exemplaire » pour l'environnement 2015-2020

³⁷ Article 79 de la LTECV de 2015

³⁸ IDEM

³⁹ Article L. 541-15-3 C.Envir issu de l'art. 102 LTECV de 2015

⁴⁰ Article 30 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics

⁴¹ Article 77, Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (Loi AGEC)

⁴² Article 58, Loi AGEC

⁴³ Article 55, Loi AGEC

Le contexte sur Plaine Commune

Sur Plaine Commune, une démarche éco exemplaire, pilotée par la délégation à l'Ecologie Urbaine a été initiée en 2010. Un Plan d'administration responsable a été élaboré et partiellement mis en œuvre.

Ce Plan a notamment permis de mettre en place le tri au niveau du siège de Plaine Commune, de limiter l'usage de gobelets en plastique, de mettre en place un composteur, de faire des préconisations de gestion auprès du prestataire en charge du restaurant collectif, ou encore de promouvoir l'eau du robinet par la distribution de gourde et le déploiement de carafe pour les réunions et événements afin de limiter l'utilisation de bouteilles d'eau en plastique.

La dynamique du PLPDMA doit permettre d'aller plus loin.

Autour de cet enjeu d'administration écoresponsable, des directions et services ont été identifiés et mobilisés pour produire un plan d'actions visant à réduire les déchets de Plaine Commune ; la direction de la commande publique, les services espaces verts et nature en ville, la direction des systèmes d'information mutualisés, la direction des bâtiments et des moyens généraux, la mission métabolisme urbain en particulier.

La Direction de la Commande Publique est composée de 11 agents. Ce service accompagne près de 150 procédures de passation de marchés publics de plus de 40 000€ : des marchés de prestations intellectuelles, marchés de travaux et des marchés de fournitures courantes. La Direction est en relation directe avec toutes les autres directions et leurs services. L'intégration de critères environnementaux est une exigence portée par les membres de la Commission d'appel d'offre.

La gestion des espaces verts d'articule autour d'un service mutualisé et de services territoriaux. L'entretien des espaces verts est réalisé en régie et par des prestataires. Les espaces verts relevant de la responsabilité de Plaine Commune sont les espaces verts du territoire (hors Parcs départementaux et régionaux), les espaces publics (plantations dites d'accompagnement de voirie, alignements d'arbres...), les aires de jeu et les équipements sportifs et ludiques (city-stade, aire de fitness, skate-park, ...), certains cimetières et cours d'écoles. Les parcs entretenus par Plaine Commune sont de petite taille, seuls deux grands parcs : Parc des Docks à Saint-Ouen et le parc de la légion d'honneur à Saint-Denis (et futur parc des Tartres).

Un rapide inventaire des pratiques de réduction des déchets végétaux a été fait. Il nécessite d'être approfondi. Les pratiques sont variées d'un secteur à l'autre. Certains déchets végétaux sont apportés en déchèterie, d'autres sont traités in situ au travers de pratiques de broyage, paillage, compostage. L'utilisation de tondeuses permettant le mulching est expérimentée. La gestion différenciée⁴⁴ et le paillage sont pratiqués de manière généralisée. De plus, le traitement zéro phyto est appliqué sur tout le territoire. L'élagage des arbres est réalisé par un prestataire. Le broyat produit n'est pas systématiquement récupéré pour être réutilisé dans des massifs ou pour du compostage.

La Direction des Systèmes d'Information Mutualisés gère le matériel de Plaine Commune, de la ville de Saint-Denis, de Villetaneuse. Cela représente 6 000 à 6 500 ordinateurs. Les ordinateurs en fin de vie sont vendus sur le site « AGORA Store » (cela représente environ 250 ordinateurs par an). La direction a exprimé le souhait de développer le don à des associations. Cette année, 300 ordinateurs

⁴⁴ Gestion différenciée : gestion des espaces différente selon les utilisations. Ex : certains espaces peuvent être laissés en friche afin d'attirer la biodiversité

de la ville de Saint-Denis ont été donnés à une association. Aujourd'hui, aucune réparation de téléphones, ordinateurs portables et tablettes n'est réalisé.

Calendrier prévisionnel

		2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
N°6.1	Mettre en place une stratégie globale							
1	Accompagnement des services							
2	Sensibilisation des agents							
3	Groupe de travail services							
4	Diffusion des bonnes pratiques							
5	Accompagnement des villes							
N°6.2	Réduire les déchets de la commande publique							
1	Elaboration « charte d'achats responsables »							
2	Création d'un poste intégration clauses et critères environnementaux							
3	Formation des agents							
4	Remise en place des forums de la commande publique							
5	Etude de faisabilité magasin général pour les petites commandes							
N°6.3	Réduire les déchets végétaux							
1	Diagnostic							
2	Formation des agents							
3	Agents référents							
4	Lieux de stockage des broyats d'élague							
5	Pratique du broyage							
6	Recyclage sur place							
7	Plateformes de compostage							
N°6.4	Réduire les déchets liés au matériel informatique							
1	Diagnostic							
2	Réparations simples							
3	Suppression imprimantes individuelles et passage à de la location							
4	Favoriser le don d'ordinateurs ou de téléphones portables à des associations							
5	Etudier la faisabilité d'acheter une partie du matériel reconditionné							
6	Etudier la possibilité de téléphonie par IP							
N°6.4	Réduire les déchets du BTP							
1	Suivi des déchets du BTP							
2	Application de la Charte économie circulaire							

Enjeu 6. Être une administration écoresponsable

Action 6.1. Etablir une stratégie globale

Gisement impacté	Tous les déchets produits par les services de Plaine Commune (déchets végétaux, meubles, BTP, ordinateurs et téléphones, livres, déchets des événements, déchets de l'administration (papiers, cartons, plastiques, déchets alimentaires),
Publics cibles	Services de Plaine Commune
Objectifs	<u>Objectifs qualitatifs</u> : ➤ Être exemplaire en matière de réduction des déchets ➤ Réduire les déchets produits par notre administration ➤ Créer du lien entre les services ➤ Créer une culture de la prévention des déchets <u>Objectifs quantitatifs</u> : ➤ 2 réunions du groupe de travail par an ➤ Une campagne de sensibilisation par an
Descriptif de l'action	1. Accompagner les services de Plaine Commune afin d'aider à établir un diagnostic des déchets produits et des pratiques des services de Plaine Commune, produire un plan d'action et mettre en œuvre des actions. 2. Monter un groupe de travail éco-exemplarité avec les services intéressés et identifier des référents éco-exemplarité dans ces services. Ce groupe de travail permettra notamment de suivre l'avancée des différents services sur leurs actions, de partager des retours d'expériences. 3. Produire et diffuser les bonnes pratiques afin de sensibiliser les agents de Plaine Commune à la prévention des déchets. 4. Sensibiliser les agents de Plaine Commune à la démarche d'éco-exemplarité : • proposer des formations en interne sur la prévention des déchets • réaliser des campagnes de sensibilisations ciblées 5. Accompagner les villes dans leurs démarches d'administration éco exemplaire : aider à établir un diagnostic des déchets produits et des pratiques des services de Plaine Commune, produire un plan d'action et mettre en œuvre des actions. Une aide à la sensibilisation des agents pourra également être apportée.
Pilotes	Secteur prévention et sensibilisation au tri : Chargé.e de prévention Service communication interne
Indicateurs	Nombre de référents éco-exemplarité Nombre de réunion du groupe de travail Nombre de communications à destination des agents réalisées Nombre de formations dispensées Nombre d'agents ayant signé la charte de l'agent écoresponsable Nombre de projets des villes accompagnés

Enjeu 6. Être une administration écoresponsable

Action 6.2. Promouvoir une démarche d'achat écoresponsable

Gisement impacté	Déchets issus des politiques d'achat de Plaine Commune (tous les déchets sont concernés)
Publics cibles	Service de la commande publique et tous les services de Plaine Commune
Objectifs	➤ Réduire les déchets issus des activités de Plaine Commune dans le cadre de ses marchés publics.
Descriptif de l'action	1. Elaborer une « charte d'achats responsables ». Cette charte permettra en outre : • d'identifier a priori les marchés dans lesquels des clauses environnementales et critères environnementaux doivent être intégrés, notamment la prévention des déchets, • de réfléchir dès la rédaction du marché à la mise en place d'un suivi de l'application des clauses environnementales par les entreprises sélectionnées. 2. Créer un poste sur l'intégration de clauses et de critères environnementaux dans les marchés publics. 3. Créer des formations à destination des agents sur l'intégration de clauses et critères environnementaux dans les marchés. 4. Remettre en place les forums de la commande publique en intégrant des sujets déchets. Ces forums sont des temps d'échanges et de partages entre agents. La problématique environnement et notamment « déchets » pourrait être le sujet d'un forum. 5. Etudier la faisabilité d'un magasin général pour les petites commandes. Aujourd'hui, tous les services de Plaine Commune fait ses commandes de fourniture de manière séparée. Cela a des impacts en termes de déchets liés à la livraison. Un magasin général permettrait de faire une livraison pour l'ensemble des services de Plaine Commune.
Pilotes	Direction de la commande publique et des affaires juridiques : Direct.eur.ice de la commande publique
Indicateurs	Nombre de formations des agents Nombre de forums dédiés à la thématique environnementale

Enjeu 6. Être une administration écoresponsable

Action 6.3. Réduire les déchets végétaux

Gisement impacté	Déchets végétaux (DV)
Publics cibles	Services des espaces verts des directions territoriales (DT)
Objectifs	➤ 0 déchets végétaux exportés hors de Plaine Commune ➤ 80% des déchets végétaux réduits : - 367 tonnes ➤ 1 site de stockage de broyat par direction territoriale ➤ 10 sites de compostage dans les parcs et jardins - 367 tonnes
Descriptif de l'action	1. Réaliser un diagnostic des déchets végétaux produits par les services de Plaine Commune : • Identifier les pratiques existantes (broyage, paillage, tonte-mulching...), • Quantifier le volume de déchets végétaux exportés (déchèteries, sites de traitement) par direction territoriale quand cela est possible, • Quantifier le volume de broyat exporté (prestation d'égavage), • Réaliser un inventaire du matériel existant et des besoins. 2. Proposer des formations aux agents des espaces verts sur : • les pratiques de réduction des déchets végétaux : tonte mulching, paillage, broyage...) • le compostage • la gestion intégrée des déchets verts (formation Guide composteur dispensée par l'ADEME) 3. Identifier des agents référents « réduction des déchets végétaux et compostage » dans les agents des espaces verts de chaque direction territoriale intéressée. Et mettre en place un groupe de travail des référents. 4. Identifier des lieux de stockage des broyats de déchets végétaux (broyats d'égavage, des sapins...Etc.) et prévoir des prestations de transport du broyat dans les marchés. 5. Développer la pratique du broyage en interne dans les directions territoriales (notamment par l'achat de broyeurs) 6. Développer le recyclage sur place (réutilisation des déchets de taille, de tonte, directement sur site pour du paillage ou la création d'espaces refuges pour la faune...) 7. Développer des plateformes de compostage dans les parcs et jardins.
Pilotes	Service mutualisé espaces verts et nature en ville : Chargé.e de projets, espaces Verts nature en ville
Indicateurs	Quantités de déchets végétaux produites par direction territoriale par an Nombre d'agents formés / nombre de formations dispensées (nb/an) Nombre de réunions du groupe de travail Nombre de composteurs installés dans les parcs et jardins

Enjeu 6. Être une administration écoresponsable

Action 6.4. Réduire les déchets liés au matériel informatique

Gisement impacté	Equipements électriques et électroniques (EEE) (Ordinateurs fixes ; ordinateurs portables ; système d'impression : copieurs (200 à 300 copieurs), imprimantes individuelles, téléphones
Publics cibles	Direction des Systèmes d'Information Mutualisés
Objectifs	➤ Augmenter la réparation et le réemploi des EEE de Plaine Commune ➤ Augmenter le nombre d'EEE achetés reconditionnés par Plaine Commune ➤ Lutter contre la fracture numérique
Descriptif de l'action	1. Réaliser un suivi des équipements électriques et électroniques : • donnés (300 en 2022), • vendus (sur la plateforme AGORA, 250 en 2021), • mis au rebut, • jetés en déchèteries. 2. Développer la réparation simple de certains matériels (en interne ou via des prestataires). Par exemple : changer une batterie, changer une vitre de téléphone ou d'ordinateur portable...Etc. 3. Passer à la location d'imprimantes collectives. 4. Favoriser le don d'ordinateurs ou de téléphones portables à des associations. 5. Etudier la possibilité d'acheter une partie du matériel reconditionné. 6. Etudier la possibilité de téléphonie par IP. Le téléphone serait intégré à l'ordinateur des agents. Cela permettrait de supprimer le recours aux téléphones fixes et portables.
Pilotes	Direction des Systèmes d'Information Mutualisés
Indicateurs	Nombre d'EEE donnés, vendus, mis au rebut, jetés en déchèterie par an Nombre de réparations effectuées Nombre d'achats en reconditionné

Enjeu 6. Être une administration écoresponsable

Action 6.5. Réduire les déchets du BTP, Bâtiments Travaux Publics

Gisement impacté	Déchets du BTP générés lors des travaux de démolition, de réhabilitation et de construction neuve des bâtiments gérés par Plaine Commune (Maisons de l'emploi, médiathèques... : béton, briques, bois, plâtre, verre...) ; mais aussi par les projets d'espaces publics (enrobés, terres...)
Publics cibles	Direction des bâtiments, services techniques
Objectifs	➤ Réduire les déchets générés grâce au réemploi, améliorer leur valorisation via la réutilisation et le recyclage
Descriptif de l'action	1. Mettre en place un suivi des déchets du BTP dans les marchés de Plaine Commune 2. Faire appliquer la charte économie circulaire aux projets de PC. → Voir la fiche action mobiliser les acteurs économiques dans l'économie circulaire .
Pilotes	Fabrique de la Ville durable, mission écologie : Chef.fe de projet Métabolisme urbain Direction des bâtiments Directions des services techniques
Indicateurs	Tonne de déchets générés sur les chantiers % de matériaux valorisés, par type de valorisation (réemploi, réutilisation, recyclage)

Enjeu 7. Communiquer, sensibiliser et valoriser les acteurs engagés

Des ateliers, aux évènements en passant par des opérations témoins ou des publications, il existe mille façons de sensibiliser tout un chacun à la réduction de la production de déchets.

Plaine Commune sensibilise les scolaires et le grand public depuis de nombreuses années sur le tri et la réduction des déchets, et communique sur la gestion des déchets.

Le contexte sur Plaine Commune

La sensibilisation des scolaires : Plaine Commune propose depuis plusieurs années des animations scolaires aux établissements scolaires dont l'objectif est de sensibiliser les jeunes de 5 à 18 ans à la question du tri, à la prévention, à la réduction et à la valorisation des déchets. L'association Pik-Pik Environnement est le prestataire attributaire de ce marché depuis 2019. Plusieurs thématiques sont abordées comme le tri, le respect du cadre de vie, le réemploi, le compostage, le gaspillage alimentaire, la pollution. Environ 200 ateliers de 3 heures sont réalisés chaque année, à destination principale des écoles primaires.

Pendant de nombreuses années, un projet artistique avec le concours de centres de loisirs ou d'écoles a été réalisé chaque année. Cela a donné lieu à la réalisation d'affiches et de cartes postales dessinées par les enfants, d'un « festival de récup à la mode » qui avait pour but d'utiliser des déchets pour réaliser des costumes ; ou encore de vidéos artistiques diffusées lors de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets.

Sensibilisation du grand public : Chaque année, l'association Pikpik environnement et les ambassadeurs du tri du SYCTOM sensibilisent les habitants au tri chez eux. En 2021, près de 22 400 foyers ont pu être sensibilisés au tri.

Plaine Commune sensibilise les habitants également via des participations aux fêtes de ville. La crise sanitaire du COVID 19 a fortement réduit le nombre d'évènements. En 2021, des sensibilisations au tri et à la réduction des déchets ont été mises en place dans le cadre de 17 évènements.

Evènement annuel SERD : La Semaine Européenne de Réduction des Déchets est un « temps fort » de mobilisation au cours de l'année pour mettre en lumière et essaimer les bonnes pratiques de production et de consommation qui vont dans le sens de la prévention des déchets. En 2021, Plaine Commune s'est inscrit pour la première fois en tant qu'acteur de la prévention des déchets en participant à la SERD. Les associations et entreprises agissant dans le domaine de la réduction des déchets ainsi que les élus, bailleurs, et agents de Plaine Commune ont été conviés à une table-ronde inter-acteurs autour des enjeux de la prévention des déchets et de l'élaboration du programme d'actions du PLPDMA.

Communication : Des outils de communication variés et adaptés aux différentes problématiques du cadre de vie ont été développés ces dernières années comme les campagnes « STOP » dans le cadre de la lutte contre les dépôts sauvages. Les mémos tri et panneaux d'affichage pour les locaux poubelles sont diffusés tout au long de l'année, en dialogue avec les bailleurs. Des vidéos sur des thématiques de prévention ont été diffusées lors de la SERD et sur le site internet de Plaine Commune.

Les partenaires à mobiliser

- L'ADEME, le SYCTOM, la Région Ile-de-France, les villes
- Les associations de sensibilisation à l'environnement : Déchets d'Arts, Des Cris des villes, Ecocités 93, Ecophylle, Eduécolog, Epinay+Saine, Era 93, Face, Friches théâtre urbain, Fun être sur l'Ile, Ici initiatives construites, Jeunesse dorée, Jeunesse feu vert, La Sauge, l'inutile utile, la Maison de l'écologie, Plastic Palace, Partenaires pour la ville, Re-belle, Régie de proximité de Villetaneuse, Shakti 21, Terravox, TEJE Travailler ensemble jeunes engagé.e.s, Une oasis dans la ville, Zéro déchet Epinay, Zero Waste Saint-Ouen.
- Les établissements scolaires
- Les bailleurs et copropriétés, amicales de locataires
- Prestataires : Pikpik Environnement

Calendrier prévisionnel

		2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
N°7.1	Elaborer un plan de communication							
1	Elaboration d'un plan de communication							
2	Déclinaison du plan de communication							
N°7.2	Sensibiliser le grand public							
1	Etat des lieux des acteurs et des sites							
2	Identification de lieux relais et partenaires							
3	Ateliers aux habitants							
4	Stands sur les marchés							
5	Participation événements villes							
6	Evènements annuels SERD							
7	Evènement annuel semaine du compostage							
N°7.3	Sensibiliser les scolaires							
1	Ateliers écoles primaires							
2	Ressources pédagogiques enseignants							
3	Soutien projets établissements							
4	Concours inter collèges							
5	Ateliers adolescents							
6	Ateliers réparation smartphones							
N°7.4	Sensibiliser les bailleurs et copropriétés							
1	Actualisation base de données bailleurs							
2	Groupe de travail							
3	Soutien initiatives bailleurs							
4	Sensibilisation gardiens / relais							
5	Développement compostage pied d'immeuble							
6	Immeuble Zéro déchet							

Enjeu 7. Communiquer, sensibiliser et valoriser les acteurs engagés	
Action 7.1. Elaborer un plan de communication	
Gisement impacté	Déchets ménagers et assimilés (DMA)
Publics cibles	Tous les publics : ménages, professionnels, scolaires, bailleurs et copropriétés
Objectifs	<u>Objectifs qualitatifs</u> ➤ Informer les différents publics sur les gestes et attitudes en faveur de la prévention des déchets ➤ Développer et diffuser des outils de prévention auprès des acteurs
Descriptif de l'action	1. La communication auprès des acteurs peut prendre plusieurs formes afin de toucher différents publics dans différents contextes : • Groupe de travail communication régulière • Donner une identité visuelle à la campagne via une charte graphique dédiée • Décliner et diffuser des outils de communication chartés (brochures, site web, newsletter, affiches, totems en déchèterie, sur les camions de collecte...) • Organiser une campagne média (radio, télé, presse, cinémas locaux) • Investir les réseaux sociaux (alimenter une page Facebook, un compte Twitter, etc.) • Créer un jeu concours 2. Cette communication pourra être établie sur tous les sujets du PLPDMA : • Valoriser les résultats de l'immeuble zéro déchet • Valoriser les actions et acteurs de la prévention • Communiquer sur la mise en place de nouveaux dispositifs et nouvelles procédures • Communiquer sur des sujets ciblés : promouvoir l'eau du robinet, AAP Fabriques d'avenirs, plaquette règles zéro déchet, déchets des professionnels, marathon Zéro Waste • Diffuser des tutos DIY (do it yourself)...
Pilotes	Le secteur prévention et sensibilisation au tri des déchets : chargé de prévention des déchets Le service communication : journaliste digital, webmaster, chargé de communication Développement durable
Indicateurs	Nombre de communications réalisées

Enjeu 7. Communiquer, sensibiliser et valoriser les acteurs engagés	
Action 7.2. Sensibiliser le grand public	
Gisement impacté	Déchets des ménages
Publics cibles	Ménages
Objectifs	<u>Objectifs qualitatifs</u> ➤ Sensibiliser les habitants à la prévention des déchets ➤ Créer une culture de la réduction des déchets ➤ Créer du lien social ➤ Organiser des rencontres périodiques sur la prévention des déchets <u>Objectifs quantitatifs</u> ➤ 1 évènement par an lors de la SERD ➤ 1 sensibilisation par an lors de la semaine du compostage ➤ Les ateliers permettant à 1% de la population de réduire leur production d’emballages de 15 kg : - 68 tonnes ➤ La tenue de stands et la réalisation d’évènements permettent à 1% de la population de réduire de 10% leur production de DMA : - 424 tonnes
Descriptif de l'action	1. Réaliser un état des lieux des acteurs et des sites (de consommation durable, sites de compostage, de fourniture de STOP-PUB...Etc). 2. Identifier des lieux relais et de lieux partenaires. Ces lieux partenaires peuvent être par exemple : les bibliothèques, maisons de quartier, CCAS... Ces lieux seront alimentés en outils de communication, en STOP-PUB et voir pourraient accueillir des ateliers. 3. Proposer des ateliers aux habitants : ateliers compostage, réparation, Do It Yourself, cuisine anti-gaspi dans des lieux partenaires. Etudier l’offre des ateliers réalisés sur Plaine Commune, les relayer et créer des ateliers non existants. 4. Sensibiliser les habitants via des stands sur les marchés : sur le gaspillage alimentaire, le compostage, le réemploi, la consommation durable...Etc. → Voir la fiche lutter contre le gaspillage alimentaire sur les marchés alimentaires. 5. Participer aux évènements et fêtes de villes. Réaliser des stands sur les fêtes de villes. Diversifier nos participations en participant aux fêtes sans lien avec l’environnement comme les fêtes culturelles...Etc. 6. Créer un évènement annuel lors de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets. A minima, une réunion des associations sera réalisée autour du PLPDMA. Des évènements à destination des habitants pourront petit à petit être organisés. 7. Journée de sensibilisation annuelle lors de la Semaine du compostage. Afin de développer la pratique du compostage, une journée de sensibilisation sera réalisée chaque année.
Pilotes	Le secteur prévention et sensibilisation au tri des déchets : Chargé.e de prévention Le service communication : Journaliste digital, Webmaster, Chargé.e de communication Développement durable
Indicateurs	Nombre d’ateliers réalisés Nombre de participants aux ateliers Nombre de stands tenus Nombre d’évènements réalisés Nombre de participants aux évènements Nombre de lieux relais diffusant les guides/flyers produits par Plaine Co

Enjeu 7. Communiquer, sensibiliser et valoriser les acteurs engagés	
Action 7.3. Sensibiliser les scolaires	
Gisement impacté	Déchets ménagers et assimilés, déchets des ménages, déchets des établissements scolaires
Publics cibles	Elèves du CP à la terminale, enseignants, animateurs des centres de loisir
Objectifs	<u>Objectifs qualitatifs</u> ➤ Sensibiliser les consommateurs de demain <u>Objectifs quantitatifs</u> ➤ 100% des élèves d'une tranche d'âge sensibilisés à la prévention des déchets (et au tri), soit 6 000 élèves sensibilisés par an ➤ 50% des élèves sensibilisés en parlent à leurs parents, 10 % agissent et réduisent de 10% leur production de déchets : - 191 tonnes
Descriptif de l'action	1. Sensibiliser toute une tranche d'âge à la prévention des déchets via des animations scolaires. Ces ateliers seront réalisées à destination des écoles primaires et les thématiques abordées pourront notamment être : le réemploi, compostage, gaspillage alimentaire...Etc. 2. Identifier et diffuser des ressources pédagogiques pour les enseignants. Ce support permettra aux enseignants de sensibiliser eux-mêmes les enfants mais aussi d'être au courant de toutes les visites des installations possibles. 3. Soutenir les projets des établissements scolaires. 77 établissements scolaires sur Plaine Commune se sont engagés dans la démarche E3D, l'écolabel « Etablissements en démarche de développement durable » et 20 sont engagés dans une démarche de labellisation Eco-Ecole. Ces établissements ont besoin de soutien en termes d'accès à des sensibilisations, des composteurs, des outils de communication, d'informations...Etc. Ces établissements seront soutenus et accompagnés dans leurs démarches par Plaine Commune 4. Créer un concours inter collèges. L'idée est de sensibiliser les collégiens sur des sujets sur lesquels ils sont intéressés. Par exemple : les smartphones, les textiles. Cette sensibilisation se fera sous forme de concours : concours de collecte de smartphones, de textiles, des concours vidéo, street art... 5. Sensibilisation les adolescents via des ateliers sur des sujets comme la fast fashion, les smartphones. D'autres formes d'ateliers pourront être dispensées comme des fresques des déchets en lien avec le concours inter collèges. 6. Proposer des ateliers de réparation de smartphones aux lycéens. Le Lycée Jean Pierre Timbaud réalise déjà ce type d'ateliers.
Pilotes	Le secteur prévention et sensibilisation au tri des déchets : chargé de prévention des déchets
Indicateurs	Nombre d'élèves/de classes/d'écoles sensibilisés Tonnages de déchets collectés lors des concours

Enjeu 7. Communiquer, sensibiliser et valoriser les acteurs engagés	
Action 7.4. Sensibiliser les bailleurs et copropriétés	
Gisement impacté	Déchets des ménages
Publics cibles	Bailleurs, ménages
Objectifs	<u>Objectifs qualitatifs</u> ➤ Mobiliser les bailleurs et copropriétés autour des enjeux de réduction des déchets ➤ Faire des gardiens des relais de sensibilisation ➤ Faire d'un immeuble, la vitrine du zéro déchet sur Plaine Commune <u>Objectifs quantitatifs</u> ➤ Un immeuble zéro déchet par an ➤ De 30 à 100 familles suivies par an dans les immeubles zéro déchet, réduisant 30% de leurs OMA : - 33 tonnes
Descriptif de l'action	1. Actualiser la base de données bailleurs. Identifier les interlocuteurs privilégiés. 2. Echanger régulièrement avec les équipes de Gestion Urbaine de Proximité, GUP et participer ponctuellement au groupe de travail inter-bailleur de la GUP. 3. Soutenir et susciter les initiatives des bailleurs. Notamment les initiatives en terme de réemploi : transformer des locaux encombrants en locaux réemploi, organiser des journées de trocs ou de dons, organiser des collectes de vélos...Etc. 4. Faire des gardiens des relais de communication : • Sensibiliser les gardiens à la réduction des déchets • Faire des gardiens des relais d'informations des actions du PLPDMA et de distribution des STOP-PUB /OUI-PUB 5. Développer le compostage en pied d'immeuble. Mobiliser les bailleurs autour du compostage : réaliser des groupes d'échanges autour du compostage afin de lever les freins, impulser l'idée et aider à la mise en place. → Voir la fiche développer le compostage collectif. 6. Mettre en place une opération immeuble zéro déchet avec un ou plusieurs immeubles donnant lieu à des récompenses et des événements conviviaux. Cette opération vise à adapter les opérations familles zéro déchet à notre territoire. Il s'agira de mettre en place toutes les actions de réduction des déchets sur un immeuble localisé : des sensibilisations dédiées, des journées troc, des STOP-PUB, des ateliers DIY, des composteurs...Etc. Cette opération donnera lieu à une communication et des festivités pour essaimer ce projet.
Pilotes	Le secteur prévention et sensibilisation au tri des déchets : chargé de prévention des déchets Le service communication : journaliste digital, webmaster, chargé de communication Développement durable
Indicateurs	Nombre de gardiens sensibilisés Nombre de gardiens relais Nombre de composteurs en pied d'immeuble Nombre d'immeubles zéro déchet

Enjeu 8. Actionner des leviers incitatifs

Cet enjeu s'attache à mobiliser d'autres leviers que ceux déjà présentés afin d'inciter les habitants à réduire leur production de déchets comme :

- **Avoir une meilleure connaissance de notre territoire afin d'adapter ultérieurement nos messages, nos sensibilisations et nos actions :**
 - En étudiant les comportements pour mieux comprendre le lien que les habitants de Plaine Commune entretiennent avec leurs déchets,
 - En analysant les déchets réellement produits sur notre territoire pour mieux connaître la composition de la poubelle d'ordures ménagères des habitants.
- **Actionner des leviers économiques.** Compte tenu des coûts de gestion des déchets et des économies possiblement engendrées par la réduction significative des déchets, des outils sont à étudier afin d'encourager les changements de comportement.
- **Soutenir l'émergence de projets et les dynamiques de prévention des déchets sur le territoire** via des soutiens des acteurs (financiers, logistiques).

Le contexte sur Plaine Commune

- **Le financement du service public de gestion des déchets**

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) : La TEOM est un impôt local payé par tout propriétaire d'un logement (appartement, maison, dépendance) ou d'un local professionnel afin de contribuer au financement de la collecte et du traitement des déchets. La TEOM est calculée en fonction de la valeur locative du bien multiplié par un taux fixé annuellement par la collectivité. La TEOM n'est donc pas liée à la quantité de déchets produits.

La tarification incitative (TI) : d'autres modes de financement existent. Une part incitative peut être adossée au mode de financement ; il s'agit de la tarification dite incitative car corrélée à la quantité de déchets produits. Cette tarification incitative ou TI comprend une part variable calculée en fonction de la quantité de déchets produits (volume, poids ou nombre de levées). Aujourd'hui, plus de 200 collectivités en France (représentant plus de 6 millions d'habitants) se sont engagées dans la mise en œuvre de la TI. En 2021, en Ile-de-France, seul 1% de la population francilienne était couverte. Selon l'ADEME, la TI permettrait de réduire de 8% notre production d'ordures ménagères et d'augmenter le tri de 9%.

La Loi relative à la Transition énergétique pour la croissance verte de 2015 (LTECV)⁴⁵ prévoit que les collectivités territoriales progressent vers la généralisation d'une tarification incitative en matière de déchets, avec pour objectif que 15 millions d'habitants soient couverts par cette dernière en 2020 et 25 millions en 2025⁴⁶.

Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets de 2019 (PRPGD) fixe, quant à lui, l'objectif « de couverture de la population francilienne par la TI de 360 000 habitants en 2020, de 1,8 millions d'habitants en 2025 et de 3,6 millions d'habitants 2031 ». En 2018, seul 1% de la population francilienne était couverte par ce dispositif (selon le PRPG).

La redevance spéciale (RS) : Cette redevance est destinée à couvrir les charges supportées par la collectivité pour la gestion des déchets des professionnels.

⁴⁵ LOI n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte

⁴⁶ Article 70 de la LTECV

Sur Plaine Commune, la RS a été instaurée en 2002. Elle est payée par les professionnels produisant plus de 1 100 litres d'ordures ménagères résiduelles par semaine. A noter que le bac de tri est gratuit.

En 2019, 918 établissements étaient soumis à la RS (soit moins de 1% des établissements collectés par Plaine Commune⁴⁷), soit une recette pour la collectivité de 2 741 486 euros⁴⁸. Cette redevance, proportionnelle à la production de déchet de l'entreprise, doit être un levier pour inciter les entreprises à mieux trier et à réduire leurs déchets. En effet, aucune redevance spéciale n'est appliquée pour la collecte des emballages et des déchets alimentaires (expérimentation auprès de 200 gros producteurs lancée en 2018).

- **Faire émerger de nouveaux projets sur Plaine Commune**

L'appel à projet Fabriques d'avenirs finance des projets sur la réduction des déchets, sur le développement de l'usage du vélo, l'accès à tous à une alimentation saine...Etc. Il a permis de financer, par exemple, des ateliers de réparation de vélos, des sites de compostage, la création d'un studio Zéro Déchet, la construction d'un free-shop mobile de vêtements récupérés... Ces projets sont financés à hauteur de 5 000 euros maximum pour une enveloppe d'environ 150 000 euros.



L'appel à projet Economie Sociale et Solidaire (ESS), finance depuis 2007 des projets des structures de l'ESS. De nombreux projets liés à la réduction des déchets ont été financés : déchets d'arts, l'Autre Champ pour la construction d'un poulailler, le Bocal qui réutilise des invendus alimentaires, ou la SCIC APIJ-BAT pour la création d'un pôle éco-construction et réemploi.

Les partenaires à mobiliser

- L'ADEME, le SYCTOM, la Région Ile-de-France, les villes
- Le département de la Seine-Saint-Denis, la Métropole du Grand Paris,
- Les prestataires de collecte
- Les associations du territoire et porteurs de projets, Zéro Waste Saint-Ouen
- Les entreprises de l'ESS

Calendrier prévisionnel

		2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
N°8.1	Actionner des leviers incitatifs							
1	Etude comportementale							
2	Caractérisations déchets							
3	Réévaluer la redevance spéciale							
4	Etude tarification incitative							
5	AAP Fabriques d'avenirs							
6	Fréquences de collecte							

⁴⁷ Selon la base de données AGDE, 6 8150 établissements sont présents sur Plaine Commune

⁴⁸ Extraction du logiciel de facturation E-sedit, 2019

Enjeu 8. Actionner des leviers incitatifs	
Action 8.1. Actionner des leviers incitatifs	
Gisement impacté	Déchets ménagers et assimilés
Publics cibles	Ménages, professionnels, porteurs de projets
Objectifs	<u>Objectifs qualitatifs :</u> ➤ Affiner notre connaissance du territoire ➤ Actionner des leviers économiques ➤ Soutenir l'émergence de projets sur le territoire ➤ Inciter les habitants et professionnels à réduire leur production de déchets <u>Objectifs quantitatifs :</u> ➤ Réaliser 2 caractérisations OMR et 2 caractérisations emballages et papiers par an sur chaque commune, soit 36 caractérisations par an.
Descriptif de l'action	1. Réaliser une étude comportementale sur le rapport au déchet. Cette étude permettra de mesurer les connaissances et la perception des habitants vis-à-vis de la réduction des déchets et du geste de tri. Elle permettra d'en apprendre d'avantage sur les habitudes de consommation des habitants sur le territoire. 2. Réaliser des caractérisations des ordures ménagères régulières. Concrètement, il s'agit de vider les poubelles des habitants et professionnels pour déterminer quels types de déchets sont majoritairement produits. Les caractérisations permettent de déterminer les caractéristiques physiques et qualitatives des gisements de déchets. La connaissance du gisement et de la composition des déchets ménagers est indispensable à la mise en place d'actions de prévention car elles permettent de cibler des types de déchets. Elle permet également de suivre l'évolution de la production de tous les types de déchets. A l'heure actuelle, le SYCTOM réalise des caractérisations sur l'ensemble du territoire du SYCTOM. 4 ont été réalisées sur le territoire de Plaine Commune en 2020. 3. Réévaluer la tarification de la redevance spéciale (RS). Le montant de la RS est calculé en fonction du volume du bac d'OMR et de la fréquence de collecte. Le bac de tri sélectif est quant à lui gratuit pour inciter à trier. Cette redevance spéciale pourrait être réévaluée afin de la rendre plus incitative à la réduction des déchets. 4. Mener une nouvelle étude sur la tarification incitative. Cette étude permettrait de démontrer l'intérêt ou non de mettre en place ce type de tarification sur notre territoire composé à 88% d'habitats collectifs. 5. Participer financièrement à l'AAP Fabriques d'avenirs ou créer un autre AAP pour soutenir les projets en lien avec la réduction des déchets. 6. Etudier les possibilités d'évolution des fréquentiels des collectes non vertueuses (OMR, encombrants). Baisser le nombre de collecte d'ordures ménagères résiduelles peut inciter à réduire notre production de déchets.
Pilotes	Le secteur prévention et sensibilisation au tri des déchets : chargé de prévention des déchets Le secteur études et valorisation : chargé de la redevance spéciale
Indicateurs	Nombre de caractérisations par an Somme allouée par le secteur prévention aux AAP Evolution des fréquences de collecte